

SOMMAIRE

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
1 - Principe de la Banque Filière PT	2
2 - Note liminaire	2
3 - Adresses	2
4 - Nombre de places	3
B - INSCRIPTION	5
1 - Conditions d'inscription	5
2 - Modalités d'inscription	5
3 - Documents à fournir	6
4 - Candidats handicapés	7
C - ÉPREUVES ÉCRITES	8
1 - Horaires	8
2 - Centres de passage	8
3 - Déroulement	8
4 - Matériel nécessaire	9
5 - Nature et modalités des épreuves	9
6 - Rapport des épreuves	11
7 - Résultats	11
D- ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES	14
1 - Dates et lieux de passage	14
2 - Nature et modalités des épreuves	14
3 - Rapport des épreuves	15
4 - Résultats	15
5 - Épreuve commune de TIPE	17
E - INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES	19
Récapitulatif des frais de dossiers et droits d'inscription	20
F - CONDITIONS PARTICULIÈRES	21

La présente notice vaut règlement du concours. Sa connaissance est indispensable aux candidats. Chaque candidat s'engage, par son inscription au concours, à se conformer très strictement aux présentes instructions et à toutes les décisions des jurys, lesquels sont souverains.

*Pour la session 2012, les pré-inscriptions sur le site www.scei-concours.fr seront closes **le 10 janvier 2012 à minuit***

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

1 - PRINCIPE DE LA BANQUE FILIÈRE PT

La Banque Filière PT est un dispositif mis à disposition de toutes les écoles recrutant sur la filière Physique-Technologie (PT). Elle a été mise en œuvre par les concours partenaires : Concours Commun Mines-Ponts, Concours Centrale-Supélec, Concours Communs Polytechniques, Concours ENS de Cachan, Concours Commun ARTS ET MÉTIERS ParisTech et Concours École Polytechnique.

Elle comprend un groupe de **13 épreuves écrites** et un groupe d'épreuves orales (cf. Tableaux).

La gestion des dossiers d'inscription, la perception des frais d'inscription et l'organisation des épreuves écrites sont prises en charge par le Service des Concours ARTS ET MÉTIERS ParisTech. L'organisation des épreuves orales et pratiques est assurée conjointement par ARTS ET MÉTIERS ParisTech et l'ENS de Cachan.

Les décisions d'admissibilité et d'admission sont prononcées par les jurys des différents concours. Ces jurys sont souverains.

2 - NOTE LIMINAIRE

Chaque candidat s'engage à respecter les présentes instructions. Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (intégration dans une école en particulier) voire l'exclusion définitive de l'accès au concours.

Les épreuves écrites et orales répondent au programme des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (filière PT), tel qu'il est publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale.

Au sein de la Banque Filière PT, les candidats choisissent les concours auxquels ils veulent se présenter en prenant soin de s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour s'y inscrire.

Pour chaque concours, le jury établit la liste des candidats admis à subir les épreuves orales (admissibles*). À l'issue des épreuves orales, il dresse la liste, par ordre de mérite, des candidats proposés pour une admission (classés**).

En cas de force majeure, le calendrier pourra être réaménagé.

3 - ADRESSES

La Banque Filière PT est gérée par le Service des Concours ARTS ET MÉTIERS ParisTech, à Paris, qui s'est associé aux autres services concours au sein du **service concours écoles d'ingénieurs [scei]** pour la procédure d'inscription et la procédure d'intégration dans les écoles. Tout courrier de demande d'information concernant la Banque Filière PT (inscription, relevé de notes, organisation ou le déroulement, réclamation) doit être adressé à :

ARTS ET MÉTIERS ParisTech - SCEI
Service des Concours
Banque PT - e3a - ARTS ET MÉTIERS ParisTech
24, rue Pinel - 75013 Paris
Tél : 01.44.06.93.30 / 31 / 36 / 34 - Fax : 01.44.06.93.39
web : www.banquept.fr
e-mail : contact@banquept.fr

En revanche, les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci.

* Admissible : compte-tenu des résultats du candidat aux épreuves écrites, le jury du concours l'autorise à se présenter aux épreuves orales.

** Classé : Compte-tenu de l'ensemble des résultats aux différentes épreuves du concours, le jury a attribué un rang de classement au candidat (liste principale et liste complémentaire) lui permettant de participer à la procédure d'intégration.

4 - NOMBRE PRÉVISIONNEL DE PLACES

Le tableau détaille, pour chaque concours, le nombre de places offertes par école, (pour certaines écoles, le nombre de places est publié au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale). Le nombre de places indiqué ici est limité aux places offertes dans le cadre de la Banque Filière PT ; la plupart des écoles proposent d'autres voies de recrutement. Les candidats intéressés par celles-ci sont invités à se renseigner directement auprès des écoles.

Concours	Écoles	Nbre de places 2012	Nbre d'entrants 2011
Centrale-Supélec	École Centrale Paris	10	10
	École Centrale de Lille	12	10
	École Centrale de Lyon	24	21
	École Centrale de Nantes	20	17
	École Centrale Marseille	8	1
	Institut d'Optique Graduate School (SupOptique)	3	1
	Supélec	24	25
Concours Commun Mines Ponts	Ponts ParisTech	2	3
	SUPAERO (ISAE)	5	6
	ENSTA ParisTech	3	1
	Télécom ParisTech (1)		
	- Cours de Paris	2	2
	- Cours de Sophia-Antipolis	1	1
	Mines ParisTech	3	3
	Mines de Saint-Étienne	2	2
Mines de Nancy	4	2	
Télécom Bretagne	3	0	
Concours Commun ARTS ET MÉTIERS ParisTech	École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (ARTS ET MÉTIERS ParisTech)	550	555
	École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications	25	17
École Polytechnique	École Polytechnique	10	10
ENS de Cachan	École Normale Supérieure de Cachan	46*	46
Concours Communs Polytechniques (places offertes à confirmer par l'arrêté annuel à paraître en 2012)	École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon	45	44
	École Nationale Supérieure d'Électronique, Informatique et de Radiocommunications-MATMECA de Bordeaux	9	10
	Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges	12	5
	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen	10	8
	Institut Supérieur d'Informatique, Modélisation et Applications de Clermont-Ferrand	5	1
	École Nationale Supérieure de Physique, Électronique et Matériaux – Grenoble INP – Phelma	6	5
	École Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées – Grenoble INP – Ensimag	5	7
	École Nationale Supérieure de l'Énergie, l'Eau et l'Environnement – Grenoble INP – Ense ³	15	16
	École Internationale du Papier, de la Communication Imprimée et des Biomatériaux – Grenoble INP – Pagora	1	1
	École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges	2	1
	École Supérieure de Chimie, Physique, Électronique de Lyon – Électronique	2	1
	École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique de Nancy	5	5
	Supméca Paris	12	11
	Supméca Toulon	3	3
	École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers	5	4
	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers	8	7
École Nationale Supérieure, d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications de Toulouse	10	12	
Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace de Toulouse – formation ENSICA	2	2	
École Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique Énergétique Électronique de Valenciennes	21	9	
Concours Commun des Écoles des Mines	Écoles Nationales Supérieures des Mines d'Albi, Alès, Douai, Nantes	67	49
	École Nationale Supérieure de Techniques Avancées Bretagne (ex-ENSIETA)		
Concours Télécom INT	ENSG (École Nationale des Sciences Géographiques)	3	0
	ENSPS (École Nationale Supérieure de Physique de Strasbourg)	2	1
	ENSSAT (École Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie)	8	12
	ESIAL (École Supérieure d'Informatique et Applications de Lorraine)	12	18
	Mines Saint-Etienne - ISMIN	7	3
	Télécom Saint-Étienne	10	11
Télécom SudParis	6	1	

* (sous réserve d'accord du Ministère)

(1) Les élèves admis à Télécom ParisTech / Coursus de Sophia-Antipolis passent la première année sur le site de Paris avec les élèves admis à Télécom ParisTech / Coursus de Paris, et rejoignent le site de Sophia-Antipolis (Institut Eurécom) pour leurs 2^{ème} et 3^{ème} années.

Concours Écoles

Concours		Écoles	Nbre de places 2012	Nbre d'entrants 2011
Concours Commun Archimède (CCA)	ENSIM	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans	4	2
	ESIREims (ex Esiec)	École Supérieure d'Ingénieurs de Reims	5	0
	ESIREM	École Supérieure d'Ingénieurs de Recherche en Matériaux - Dijon	8	1
	ESIROI	École Supérieure d'Ingénieurs Réunion – Océan Indien - St Denis La Réunion	4	0
	ESIX Normandie	École Supérieure d'Ingénieur de l'Université de Caen Basse Normandie - Cherbourg	14	0
	ESSTIN	École Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy	6	5
	ISAT	Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports - Nevers	15	10
	ISBS	Institut Supérieur des Biosciences de Paris - Créteil	1	1
	ISEL	Institut Supérieur d'Études Logistiques – Le Havre	2	0
	ISIFC	Institut des Sciences de l'Ingénieur de Franche-Comté - Besançon	2	1
	ISIS	Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé - Castres	4	-
	ISITV	Institut des Sciences de l'Ingénieur de Toulon et du Var	6	5
	ISTIA	Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers	6	1
	ISTY	Institut des Sciences et des Techniques des Yvelines - Vélizy	4	0
	SuP Galilée	Institut Galilée - Villetaneuse	4	2
	Réseau POLYTECH	POLYTECH Annecy-Chambéry - POLYTECH Clermont-Ferrand - POLYTECH Grenoble - POLYTECH Lille – POLYTECH Lyon - POLYTECH Marseille (+ESIL) - POLYTECH Montpellier - POLYTECH Nantes - POLYTECH Nice-Sophia - POLYTECH Orléans - POLYTECH Paris-Sud - POLYTECH Paris-UPMC - POLYTECH Tours	155	99
Concours FESIC Prépa	ECAM Lyon (École Catholique d'Arts et Métiers)	3	1	
	ECAM Rennes - Louis de Broglie	16	14	
	ECAM Strasbourg - Europe	15	7	
	EPMI Cergy-Pontoise (École Supérieure d'Électricité, de Production et des Méthodes Industrielles)	16	13	
	ESAIP Angers - Grasse (École d'Ingénieurs en informatique - Réseaux et environnement - sécurité - prévention des risques)	12	1	
	ESEO Angers (Grande École d'Ingénieurs Généralistes)	5	1	
	HEI Lille (Hautes Études d'Ingénieur)	10	14	
	ISEN - Brest (Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Brest)	5	1	
	ISEN - Lille (Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Lille)	5	1	
	ISEN - Toulon (Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Toulon)	5	2	
	ISEP Paris (Institut Supérieur d'Électronique de Paris)	12	14	
3IL - Limoges	Institut d'Ingénierie Informatique de Limoges	8	2	
ECE - Paris	École Centrale d'Électronique	20	22	
EFREI - Villejuif	École Française d'Électronique et d'Informatique	20	12	
EIGSI - La Rochelle	École d'Ingénieurs en Génie des Systèmes Industriels	15	5	
EIL Côte d'Opale (ex. EIPC) - Longuenesse - Calais	École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale (ex-École d'Ingénieurs du Pas-de-Calais)	10	3	
	- Cycle ingénieur spécialité Informatique	15	14	
	- Cycle ingénieur spécialité Génie Industriel			
EISTI - Cergy / Pau	École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information	10	11	
ENI Val de Loire - Blois	École Nationale d'Ingénieurs du Val de Loire	12	11	
ENSAIT - Roubaix	École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles de Roubaix	23	20	
ENSIL - Limoges	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges	4	7	
ENSISA - Mulhouse	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace	25	17	
ENSTIB - Epinal	École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois	22	22	
ESFF - Sèvres	École Supérieure de fonderie et de forge	7	4	
ESIEA - Paris / Laval	École Supérieure d'Informatique - Électronique - Automatique	15	3	
ESIEE-Amiens	École Supérieure d'Ingénieurs en Électronique et Électrotechnique	10	0	
ESIEE Paris	ESIEE Paris	10	1	
ESIGELEC - Rouen	École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Électrique	40	38	
ESIGETEL - Fontainebleau	École Supérieure d'Ingénieurs en Informatique et Génie des Télécommunications	10	0	
ESITC Caen	École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Caen	12	5	
ESME Sudria - Ivry	École d'Ingénieurs ESME Sudria	15	3	
ESTIA - Bidart	École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées	25	21	
ESTP - Paris	École Spéciale des Travaux Publics du Bâtiment et de l'Industrie	30	31	
Grenoble INP-Génie industriel	École nationale supérieure de génie industriel	15	15	
IFMA - Clermont Ferrand	Institut Français de Mécanique Avancée	68	68	
ISMANS - Le Mans	Institut Supérieur des Matériaux et Mécaniques Avancés	20	9	
EI-ISPA - Alençon	École d'Ingénieurs de l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon	10	0	
ITECH - Lyon	Institut Textile et Chimique de Lyon	5	1	

Nombre total de places offertes

1879

B - INSCRIPTION

1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Aucune condition d'âge n'est exigée pour passer les concours.
 - L'inscription de candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée ou étudiants dans un centre universitaire est autorisée (candidats libres).
 - Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire aux concours. Il est toutefois précisé que chaque école se réserve le droit de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.
 - Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (*se renseigner auprès de la mairie de son domicile*) puis de participer à une Journée Défense et Citoyenneté - JDC - (*se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent*).
- Informations sur <http://www.defense.gouv.fr>, rubrique "Vous et la Défense" - JDC - Ma JDC.
- **Ne sont pas autorisés à concourir les candidats qui se présentent, la même année, à une ou plusieurs Écoles de la Banque Filière PT par une autre voie d'admission.**
 - Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.
 - Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pouvant aller jusqu'à la dispense d'une épreuve.

Une inscription correspond à un dossier accepté par le Service des Concours ; une renonciation ou une démission, quels que soient sa date et son motif, n'annule pas l'inscription. **Aucune dérogation ne peut être accordée.**

2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, commune à plusieurs concours, gérée par le **service concours écoles d'ingénieurs [scei]**, et comprenant trois phases obligatoires :

- SAISIE et VALIDATION DES DONNÉES
- ÉDITION DU BORDEREAU « PIÈCES JUSTIFICATIVES »
- ENVOI DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

2.1 - Saisie et validation par Internet : <http://www.scei-concours.fr>

Du samedi 10 décembre 2011 au mardi 10 janvier 2012 à minuit

Lors de l'inscription, et pour tous les concours considérés, il sera fourni au candidat un **numéro d'inscription unique** et un **code-signature confidentiel** qui seront nécessaires pour tout accès au serveur et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école. Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le « scei » - [en cas de problème appeler le 05.62.47.33.43].

Après la saisie des informations demandées, le candidat imprimera lui-même son dossier. Il vérifiera ensuite l'exactitude des informations saisies et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires sur Internet. Il pourra alors procéder à la validation de son inscription.

L'inscription est validée lorsque la mention « dossier validé » apparaît à l'écran.

Le candidat pourra, jusqu'au 10 janvier 2012 inclus, faire toutes les modifications utiles sur son dossier, à condition toutefois de revalider chaque fois son inscription (écran : « validation »).

**Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 janvier 2012.
Aucune candidature ne sera retenue si elle ne fait pas l'objet, au préalable, d'une inscription sur le site Internet**

Les informations validées par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s) et à la perte du bénéfice éventuel de l'intégration à une école.

2.2 - Édition du bordereau « Pièces justificatives »

Le bordereau « Pièces Justificatives » sera disponible sur le site Internet à partir du 11 janvier 2012. **Le candidat devra obligatoirement l'imprimer lui-même.**

2.3 - Envoi des pièces justificatives

Le candidat devra adresser, **pour une réception au plus tard le 25 janvier 2012** (par l'intermédiaire de son lycée s'il est scolarisé), le bordereau "Pièces Justificatives" **signé et accompagné des pièces demandées**, à l'adresse suivante :

ARTS ET MÉTIERS ParisTech - SCEI
Service des Concours
Banque PT - e3a - ARTS ET METIERS ParisTech
24, rue Pinel - 75013 Paris

L'INSCRIPTION AU(X) CONCOURS SERA REJETÉE SI L'ENSEMBLE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EXIGÉES ET LE RÈGLEMENT DES FRAIS NE SONT PAS PARVENUS POUR LE 25 JANVIER 2012, DÉLAI DE RIGUEUR.
--

IMPORTANT :

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur Internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.).

Le candidat pourra également, à l'aide de son code-signature confidentiel, consulter son dossier à tout moment, et ce, jusqu'à la fin des concours.

3 - DOCUMENTS À FOURNIR

Les pièces justificatives sont à fournir en un seul exemplaire dans le cadre de l'inscription commune.

3.1 - Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport. Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée) et en cours de validité. La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée.

Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, seules les pièces d'identité françaises seront acceptées.

3.2 - Candidats boursiers du gouvernement français (bourses de l'Enseignement Supérieur, du CROUS, EGIDE...) : ils devront fournir une **photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution définitive des bourses nationales, authentifiée par le chef d'établissement**. La photocopie de l'original de la décision nominative d'attribution conditionnelle des bourses nationales n'est pas acceptée.

Ils devront obligatoirement mentionner sur ce document leur numéro d'inscription.

3.3 - Candidats pupilles de l'État ou pupilles de la nation : ils devront fournir un **extrait d'acte de naissance** portant soit la mention « pupille de l'État » soit la mention « pupille de la Nation ».

3.4 - Service national :

Justificatifs à produire (en fonction de l'âge du candidat au 10 janvier 2012, date de clôture des inscriptions) :

	DATE DE NAISSANCE	JUSTIFICATIF À PRODUIRE
garçons et filles de nationalité française nés,	avant le 11 janvier 1987	Aucun
	du 11 janvier 1987 au 10 janvier 1994	Certificat JDC ou JAPD <i>ou Attestation provisoire (avec durée de validité) ou Certificat d'exemption</i>
	du 11 janvier 1994 au 10 janvier 1996	Attestation de recensement <i>ou certificat JDC si participation à la JDC</i>
	après le 10 janvier 1996	Aucun

Les candidats ayant la double nationalité doivent produire ces justificatifs.

Les candidats venant d'acquérir la nationalité française doivent fournir une attestation de recensement.

Les candidats ne possédant pas la nationalité française au 10 janvier 2012 n'ont rien à fournir.

Donc, est à produire en fonction de l'âge du candidat :

- **Une photocopie de l'attestation (ou récépissé) de recensement uniquement si le candidat est né entre le 11 janvier 1994 et le 10 janvier 1996.**

Ou

- **Une photocopie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) défini par l'art. L114-3 du code du service national.**

En cas d'impossibilité :

- **Une photocopie de l'attestation provisoire (imprimé n°106/13) quand il n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation.**

Ou

- **Une photocopie du certificat d'exemption quand il est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).**

3.5 - Frais de dossier et droits d'inscription

Le paiement doit s'effectuer par carte bancaire : «carte bancaire de paiement» ou «e-carte bancaire».

Celui-ci aura lieu au moment de l'édition du bordereau «Pièces justificatives». Le candidat sera alors redirigé vers un site de paiement en ligne sécurisé. Une fois le paiement effectué, le bordereau devra être édité. **Un reçu de paiement sera envoyé par l'opérateur sur la messagerie du candidat.**

À défaut, le paiement peut s'effectuer par chèque (endossable sur une banque en France) établi à l'ordre de :

« **l'Agent Comptable de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers** »

Les candidats doivent indiquer sur le serveur Internet le nom de la banque, les nom et prénom du titulaire et mentionner au dos du chèque leur nom, prénom et numéro d'inscription.

Le chèque devra impérativement être envoyé avec les pièces justificatives pour le 25 janvier 2012, date limite de réception par le service des concours (le cachet de la poste faisant foi).

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription. Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.

Candidats résidant à l'étranger :

- candidats résidant au Maroc : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France.

- candidats résidant en Tunisie, au Liban, au Gabon et en Côte d'Ivoire : paiement des frais de dossier par carte bancaire internationale ou chèque en euros endossable en France ou chèque de banque en euros endossable en France ou Ambassade de France.

Les chèques devront être libellés à l'ordre de «l'Agent Comptable de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers».

3.6 – Pièces spécifiques à chaque concours

Voir pour cela les conditions particulières à chaque école en fin de livret.

À noter pour tous les candidats :

Le Service des Concours qui gère la Banque Filière PT ne peut ni délivrer d'attestation de paiement, ni rembourser tout ou partie des frais.

4 - CANDIDATS HANDICAPÉS OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Pour bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves de certains concours, ils doivent signaler leur handicap lors de l'inscription sur Internet. **Les candidats concernés devront imprimer eux-mêmes le document dans lequel figure les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier médical.** Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral.

C - ÉPREUVES ÉCRITES

1 - HORAIRES

Heure de France métropolitaine

	Début	Fin	Durée	Épreuve
Lundi 7 mai 2012	8 h 00	14 h 00	6 h	Sciences Industrielles B
Mercredi 9 mai 2012	8 h 00	10 h 00	2 h	Physique C Chimie
	10 h 30	12 h 30	2 h	Physique C Thermodynamique
	14 h 00	18 h 00	4 h	Mathématiques C
Jeudi 10 mai 2012	8 h 00	12 h 00	4 h	Physique A
	14 h 00	18 h 00	4 h	Français A
Vendredi 11 mai 2012	8 h 00	14 h 00	6 h	Sciences Industrielles C
Lundi 14 mai 2012	8 h 00	12 h 00	4 h	Physique B
	14 h 00	18 h 00	4 h	Mathématiques A
Mardi 15 mai 2012	8 h 00	12 h 00	4 h	Mathématiques B
	14 h 00	17 h 00	3 h	Langue Vivante B
Mercredi 16 mai 2012	8 h 00	12 h 00	4 h	Français B
	14 h 00	17 h 00	3 h	Langue Vivante A
Vendredi 18 mai 2012	8 h 00	13 h 00	5 h	Sciences Industrielles A

2 - CENTRES DE PASSAGE

Aix-en-Provence, Ajaccio, Angers, Belfort, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Châlons-en-Champagne, Chalon-sur-Saône, Cluny, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Le Mans, Marseille, Metz, Montluçon, Montpellier, Nancy, Nantes, Nevers, Nice, Nîmes, Nogent-sur-Oise, Nouméa, Orléans, Paris, Pointe-à-Pitre, Poitiers, Reims, Rennes, Réunion (La), Rouen, Saint-Étienne, Strasbourg, Tarbes, Thiers, Toulon, Toulouse, Tours, Vannes.

Les candidats indiquent au moment de leur inscription le centre dans lequel ils désirent passer les épreuves écrites. **Le Service des Concours se réserve le droit de modifier ce choix en cas d'absolue nécessité.**

L'adresse des centres d'écrit sera disponible mi-mars sur le site www.banquept.fr.

3 - DÉROULEMENT

Chaque candidat régulièrement inscrit devra, à partir du lundi 2 avril 2012, à l'aide de son mot de passe scsi, télécharger et imprimer sa convocation sur le site Internet <http://www.banquept.fr>. **Aucune convocation papier ne sera envoyée par le Service Concours aux candidats.**

ATTENTION : Vérifiez bien votre convocation. Aucune demande de rectification d'une éventuelle erreur sur la convocation ne sera acceptée après le 4 avril 2012.

La convocation portera l'adresse du centre où il doit concourir ainsi que son numéro de place. Il devra se présenter à l'adresse indiquée sur sa convocation et se placer à la table portant son numéro de place avant l'heure prévue pour le début de l'épreuve. Les candidats absents à une épreuve ne seront pas exclus de la Banque Filière PT et pourront participer aux autres épreuves.

Il est rappelé que les candidats ne sont pas admis au-delà de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, et ce, en application de la réglementation en vigueur. Toutefois, à titre exceptionnel, les candidats retardataires seront acceptés dans la limite maximum d'une demi-heure, les jurys statuant en dernier ressort. Ces candidats retardataires seront mentionnés sur les procès-verbaux et seront signalés au Service des Concours par les responsables des centres d'examen. Ces candidats remettront leurs copies en même temps que les autres candidats.

Les candidats devront, avant le début de la séance, inscrire à l'emplacement prévu à cet effet sur la première page de toutes les copies déposées sur leur table leur nom, prénoms, numéro de candidat et centre d'écrit. Ils devront également se tenir prêts à présenter aux surveillants leur convocation accompagnée d'une pièce d'identité : carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport ou carte de séjour.

La séance sera déclarée ouverte dès la fin de la distribution des sujets.

Aucun candidat ne sera autorisé à sortir d'une salle d'écrit, pour quelque motif que ce soit, moins d'une heure après l'ouverture de la séance. L'accès aux salles de composition est interdit au public.

Toutes les compositions, à l'exception de celles de langue vivante, devront être rédigées en langue française. Il sera tenu compte dans la notation des épreuves, des qualités de présentation et d'orthographe ainsi que de la clarté et de la concision du style. **Une minoration de la note est prévue à cet effet.**

À l'issue de chaque épreuve, chaque candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, au chef de salle et d'émarger la feuille de présence. Il emportera ses brouillons en quittant la salle.

Il est interdit de fumer dans les salles de composition.

4 - MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Les candidats devront utiliser exclusivement le papier fourni pour composer. Ils devront se munir à leurs frais de tout le reste du matériel indispensable, notamment en dessin. Les épreuves doivent être écrites à l'encre bleue et/ou noire, exception faite pour des schémas ou graphiques nécessitant une palette plus large de couleurs d'encre alors autorisées.

Pour les épreuves de Sciences Industrielles, les candidats sont vivement encouragés à se munir d'une tablette à dessiner permettant de travailler sur des documents de dimension A3.

Les calculatrices de poche peuvent être autorisées. Les candidats en sont avisés au début de l'épreuve.

Il s'agit de toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit fait usage ni d'imprimante, ni de dispositif externe de stockage d'information (cartes, clés, etc.), ni de dispositif de communication à distance. L'échange de modules mémoires amovibles est interdit en cours d'épreuve. Chaque calculatrice devra porter, de manière indélébile, le nom du candidat. Les documents d'accompagnement sont interdits. Tout candidat n'a le droit d'avoir qu'une seule calculatrice sur son plan de travail.

L'usage de machines (calculatrices, traductrices, dictionnaires...) est interdit pour les épreuves de Français et de Langue Vivante.

L'échange de matériel (stylo, règle, calculatrice, etc.) entre candidats au cours de l'épreuve est interdit.

Il est également interdit d'introduire dans les salles de composition des documents autres que les documents explicitement autorisés pour l'épreuve en cours.

Tout moyen de communication avec l'extérieur ou avec d'autres candidats est strictement interdit durant les épreuves.

5 - NATURE ET MODALITÉS DES ÉPREUVES

Mathématiques

Ces épreuves, de difficulté graduée, balayeront les grandes parties du programme. Il sera fait appel aux connaissances des deux années de classes préparatoires PT et PTSI.

Mathématiques A et B : durée 4 heures. Les épreuves A et B comporteront, sans exclusivité, pour l'une une composante d'algèbre, et pour l'autre une composante de géométrie.

Mathématiques C : durée 4 heures. Cette épreuve, à dominante d'analyse, aura une application dans les sciences industrielles de l'ingénieur.

Matériel nécessaire : les candidats penseront à se munir, pour les 3 épreuves de Mathématiques, de leur matériel de géométrie (règle, compas, équerre).

Sciences Physiques

Physique A et B : durée 4 heures. Ces épreuves s'appuient sur un ou plusieurs supports physiques réels et peuvent couvrir l'intégralité du programme de Physique de 1^{ère} et 2^{ème} années. (*Épreuves sans calculatrice autorisée*)

Physique C : durée 4 heures. Épreuve comportant de la chimie et de la physique (avec une partie thermodynamique). Cette épreuve est scindée en 2 demi-épreuves, séparées d'une ½ heure de pause, mais donnant lieu à une note unique et globale pour l'épreuve. (*Épreuves avec calculatrice autorisée pour la seule session 2012*)

Français

Français A : durée 4 heures. L'épreuve consiste en une dissertation qui porte sur le programme biannuel de français et de philosophie (œuvres et thèmes) dans les classes préparatoires scientifiques.

Le candidat sera invité à réfléchir méthodiquement sur un sujet, à montrer ses qualités de synthèse en s'appuyant essentiellement sur les œuvres au programme. Il sera tout particulièrement tenu compte de la rigueur de la composition, la correction et la précision de la langue.

Français B : durée 4 heures. L'épreuve porte sur un des deux thèmes au programme de Lettres et Philosophie. Elle comprend deux exercices :

- Le résumé d'un texte de 1400 à 1800 mots environs, à réaliser dans un nombre défini de mots, dont le sujet est en rapport avec un des thèmes au programme, noté sur 8 points ;
- Une dissertation dont le sujet est tiré du texte et qui est notée sur 12 points.

Langues Vivantes Étrangères

Au moment de son inscription le candidat doit choisir une langue dans la liste suivante : allemand, anglais, arabe, espagnol, et italien ; ce choix s'applique à l'ensemble des épreuves écrites de langues vivantes de la Banque filière PT.

Pour les épreuves de langues, l'usage du dictionnaire n'est pas autorisé. L'usage de tout appareil électronique pendant les épreuves est strictement interdit.

Langue Vivante A : durée 3 heures. L'épreuve consiste en une version d'environ 200 à 220 mots à partir d'un texte plus large, portant sur des sujets d'actualité, scientifiques ou technologiques, en lien avec des questions de société. La version est suivie de deux questions à traiter dans la langue choisie. La première porte sur la compréhension d'un ou plusieurs aspects du texte. Cette question est à traiter en 100 mots environ.

La deuxième est une question plus large, s'inscrivant dans la thématique générale du texte. Elle est à traiter en 200/250 mots environ.

Un équilibre des points entre la version et les questions sera respecté.

Langue vivante B : durée 3 heures. L'épreuve consiste d'abord en un thème d'environ 100 mots, à partir d'un texte extrait d'une œuvre littéraire.

La seconde partie comporte une contraction d'un texte français d'au moins 500 à 600 mots, à reformuler dans la langue choisie en un texte cohérent d'environ 100 à 120 mots.

Les deux parties porteront sur des sujets différents.

Un équilibre des points entre les deux exercices sera respecté.

Les candidats qui ne composeraient pas dans la langue choisie au moment de leur inscription se verront attribuer la note zéro.

Épreuves de Sciences Industrielles

Sciences Industrielles A : durée 5 heures. L'épreuve de mécanique - automatique prend appui sur un support (système) réel. Elle propose une approche globale du problème et s'intéresse aux couplages entre la mécanique et l'automatique.

La partie de la mécanique fera référence aux principes de base : cinématique, statique, dynamique, mécanisme, dimensionnement.

La partie de l'automatique s'appuiera principalement sur l'étude des systèmes linéaires continus invariants.

Sciences Industrielles B : durée 6 heures. L'épreuve porte sur l'étude de conception de la partie mécanique d'un produit industriel simple. Elle permet d'évaluer la capacité à concevoir des mécanismes avec des raisonnements logiques de création de pièces et d'ensembles mécaniques s'appuyant sur des connaissances de technologie de construction mécanique, sur des méthodes et sur l'application de règles et de critères de conception. Elle permet également de contrôler l'aptitude du candidat à maîtriser les outils de la communication technique dans la conception de produit.

Sciences Industrielles C : durée 6 heures. L'épreuve consiste en une étude inédite d'un objet technique industriel récent. Elle comporte la conception d'un système mécanique pouvant inclure une partie dont le but est la recherche de solutions et nécessairement une partie allant jusqu'à la production d'une solution entièrement définie. La notion d'une conception intégrant tous les aspects de la construction sera recherchée (analyse et conception des liaisons mécaniques et des produits, communication technique, commande de systèmes séquentiels, matériaux et procédés de fabrication) en ne limitant pas l'étude aux seules fonctions mécaniques.

6 – RAPPORT DES ÉPREUVES

Les rapports des épreuves écrites sont disponibles par Internet : <http://www.banquept.fr>

7 - RÉSULTATS

7-1- Conditions d'admissibilité*

Pour chaque concours auquel le candidat s'est inscrit, un total de points est calculé en appliquant aux notes sur 20 obtenues à chaque épreuve les coefficients indiqués ci-après. Ce total est ensuite éventuellement majoré des points de bonification accordés au candidat. (Voir conditions particulières).

Sont déclarés admissibles à un concours les candidats qui sont titulaires d'un nombre de points supérieur ou égal au nombre de points fixé par le jury pour ce concours. Certains concours ont des conditions particulières d'admissibilité. (Voir conditions particulières).

7-2- Publication des résultats

Les résultats des admissibilités seront publiés sur le site Internet **<http://www.banquept.fr> le samedi 16 juin 2012 à partir de 18h00 (sauf cas de force majeure).**

Les résultats ne sont pas adressés aux candidats.

Les candidats qui souhaitent s'opposer à la publication de leurs notes et résultats doivent en informer le Service des Concours par l'envoi d'un courrier recommandé avant le 2 avril 2012. Ils viendront chercher leurs résultats munis d'une pièce d'identité au 24 rue Pinel - 75013 PARIS.

Aucun résultat (note ou total de points) ne peut être donné par téléphone.

7-3- Réclamations

Les jurys sont souverains, les réclamations ne peuvent donc porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves écrites doit être faite par écrit **par le candidat lui-même**, ou son représentant légal, et parvenir au Service des Concours au plus tard **5 jours** à compter de la communication des notes sur Internet. Le candidat peut envoyer cette demande par télécopie au 01.44.06.93.39 avec une photocopie de sa pièce d'identité.

Le Service des Concours ne traite pas les réclamations envoyées par mail.

* Admissible : Compte-tenu des résultats du candidat aux épreuves écrites d'admissibilité, le jury du concours l'autorise à se présenter aux épreuves d'admission.

7-4 COEFFICIENTS DES ÉPREUVES ÉCRITES

		Math A	Math B	Math C	Phy A	Phy B	Phy C	Franç A	Franç B	LV A	LV B	Sc Ind A	Sc Ind B	Sc Ind C	Total	
<i>Concours Centrale - Supélec</i>	ECP		8	8		9	9	11		6		2		8	61	
	ECLille		9	9		11	11	9		8		2		7	66	
	ECL		7	7		9	9	10		7		2		9	60	
	ECN		8	8		9	9	11		7		2		8	62	
	ECMarseille		8	8		10	10	10		7		2		8	63	
	Supoptique		12	9		12	9	10		8		8			68	
	Supélec		12	9		12	9	10		8		8			68	
<i>Concours Commun Mines Ponts</i>	Mines Ponts		4	3		4	3	5			3			6	28	
<i>Concours Commun ARTS ET MÉTIERS ParisTech</i>	C.C. ARTS ET MÉTIERS ParisTech	4		4	4		6	5	5*		4	5	6		38	
<i>Concours communs Polytechniques</i>	C C P		4	3	4		3	2	2	1	1	3		3	26	
<i>Concours ENS Cachan</i>	ENS Cachan	3		3	3		2		4*	1*		4		6	21	
<i>Concours École Polytechnique</i>	Ecole Polytechnique	6		6	6		4	4		6*				10	36	
<i>Concours Commun Archimède</i>	ENSIM – Le Mans															
	ESIREims (ex Esiec)															
	ESIREM – Dijon															
	ESIROI – La Réunion															
	ESIX Normandie															
	ESSTIN – Nancy															
	ISAT – Nevres															
	ISBS – Créteil		4		3				2			2			3	14
	ISEL – Le Havre															
	ISIFC – Besançon															
	ISIS – Castres															
	ISITV – Toulon															
	ISTIA – Angers															
	ISTY – Versailles															
SuP Galilée – Villetaneuse																
Réseau POLYTECH																
<i>Concours Commun des Écoles des Mines</i>	Écoles des Mines d'Albi, Alès, Douai, Nantes et ENSTA Bretagne		4	3		4	3	5			3			6	28	

* Epreuve comptant pour l'admission

		Math A	Math B	Math C	Phy A	Phy B	Phy C	Franç A	Franç B	LV A	LV B	Sc Ind A	Sc Ind B	Sc Ind C	Total
<i>Concours FESIC Prépa</i>	ECAM Lyon														
	ECAM Rennes - Louis de Broglie														
	ECAM Strasbourg - Europe														
	EPMI Cergy-Pontoise														
	ESAIP Angers - Grasse														
	ESEO Angers	3	2		2	3			4	2		4			20
	HEI Lille														
	ISEN Brest														
	ISEN Lille														
	ISEN Toulon														
ISEP Paris															
<i>Concours Télécom INT</i>	Concours Télécom INT		2	2		2	2	3			1			2	14
<i>Autres</i>	3 IL – Limoges		5		5				2	2					14
	ECE – Paris	3	3		3	3			4	4		4			24
	EFREI – Villejuif	6	6		5	5			4	4				5	35
	EIGSI – La Rochelle	3	3		3	3			3	2				3	20
	EIL Côte d'Opale (Ex. EIPC) Longuenesse - Calais	5			5		5		4	4		5			28
	EISTI – Cergy / Pau	4	4		3	2		4	2	2				4	25
	ENI Val de Loire – Blois	3		5	5	5			5	5			8		36
	ENSAIT – Roubaix	5		5	5		4	2	2	2	2	5	5		37
	ENSIL – Limoges		4		3				2		2			3	14
	ENSISA – Mulhouse		4	3	4		3	2	2	1	1	3		3	26
	ENSTIB – Épinal		4		3				2		2			3	14
	ESFF – Sèvres	2		3	2		4	2	2	3	1		3	3	25
	ESIEA – Paris / Laval	3		3	4			4		4				2	20
	ESIEE – Amiens	4		4	5	2			5	3		6			29
	ESIEE – Paris	5		5	5	5			5	5		8			38
	ESIGELEC – Rouen	4	4		5				4	3		5			25
	ESIGETEL –Fontainebleau	6	6		5	5			4	4				5	35
	ESITC Caen	3		3	2		3	3	2		2	2	2		22
	ESME Sudria – Ivry	5		5	5	5			4	3				6	33
ESTIA – Bidart	5			5				4		4	6			24	
ESTP – Paris	4		4	5			6	5		4	5	6		39	
<i>Écoles</i>	Grenoble INP-Génie industriel		4	3	4		3	2	2	1	1	3		3	26
	IFMA – Clermont Ferrand	5		4	5		4	5		5		6		6	40
	ISMANS – Le Mans	5			5				5	5				5	25
	EI-ISPA – Alençon		4		2		4		3	3				4	20
	ITECH – Lyon	5	5		5		8	5	4	4				4	40

D - ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES

1 - DATES ET LIEUX DE PASSAGE (pour les autres concours voir pour cela les conditions particulières à chaque école en fin de livret)

Les épreuves orales et pratiques se dérouleront du **vendredi 22 juin au vendredi 13 juillet 2012**.

Les candidats sont répartis en séries. **Chaque candidat devra, à l'aide de son mot de passe scsi, télécharger et imprimer sa convocation aux épreuves orales sur le site Internet <http://www.banquept.fr> à partir du 18 juin 2012**. Ils devront se munir le jour de leurs épreuves orales de leur convocation et d'une pièce d'identité.

Le tableau suivant précise la nature et le lieu de passage des différentes épreuves¹.

Épreuves	Type	Lieu de passage
TP Sciences Industrielles	Manipulation	ENS Cachan
Sciences Industrielles II	Interrogation	ARTS ET MÉTIERS ParisTech
Mathématiques I	Interrogation	ENS Cachan
Mathématiques II	Interrogation	ARTS ET MÉTIERS ParisTech
TP Physique	Manipulation	ENS Cachan
Physique-Chimie	Interrogation	ENS Cachan
Langue Vivante Étrangère obligatoire	Interrogation	ARTS ET MÉTIERS ParisTech
Langue Vivante Étrangère facultative*	Interrogation	ARTS ET MÉTIERS ParisTech
Épreuve commune de TIPE	Interrogation	IUT Paris XVI ^{ème}

* Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte et ajoutés au total des points des épreuves orales.

Les épreuves orales qui se déroulent aux Arts et Métiers ParisTech ne sont pas publiques le 1^{er} et le dernier jour des oraux.

2 - NATURE ET MODALITÉS DES ÉPREUVES² (Hors TIPE)

Sciences Industrielles

TP Sciences Industrielles : durée 4 heures. Utilisation possible de la calculatrice personnelle.

Cette épreuve vise à évaluer les compétences des candidats dans les domaines de l'analyse et de la mise en œuvre de systèmes industriels. Elle consiste en une manipulation dans un des trois domaines suivants : mécanique et technologie, fabrication et métrologie, automatique linéaire. Au cours de l'interrogation des questions complémentaires qui pourront porter sur l'ensemble du programme seront posées au candidat.

Interrogation de Sciences Industrielles II : durée 1 heure précédée de 50 minutes de préparation

Cette épreuve de sciences industrielles porte sur l'étude et l'analyse technologique des ensembles mécaniques. Elle se déroule à partir d'un dossier d'interrogation constitué d'une mise en situation, d'une trame de questions, de plans et de supports numériques. L'épreuve est construite autour d'une problématique industrielle permettant d'évaluer le potentiel du candidat à aborder un problème proche des métiers de l'ingénieur. L'interrogation est décomposée en trois parties d'un poids égal : une analyse technologique d'un ensemble mécanique, un travail de modélisation mécanique et des questions complémentaires pouvant aborder les thèmes de la construction, la mécanique, l'automatisme et la fabrication.

Mathématiques

Mathématiques I : durée 30 minutes sans temps de préparation.

Au moins un exercice et des questions de cours sont posés. Même si l'épreuve est destinée à juger la rigueur et le formalisme, le candidat est fortement invité à exprimer ses idées et ses pistes de réflexion, qui même non abouties, seront appréciées.

Mathématiques II : durée 1 heure, préparation de 30 minutes incluse.

Cette épreuve porte sur l'ensemble du programme de mathématiques de la filière PTSI/PT. L'utilisation d'un logiciel de calcul formel pourra être demandée dans le cadre du programme d'informatique des classes préparatoires.

Sciences Physiques

TP Physique : durée 3 heures. Utilisation possible de la calculatrice personnelle.

L'épreuve pratique de physique consiste en une manipulation au cours de laquelle l'examineur peut interroger le candidat.

¹ Pour certaines écoles des épreuves complémentaires sont nécessaires et sont recensées dans le tableau du paragraphe 3.4.

² La calculatrice peut être interdite pour certaines épreuves.

Physique-Chimie : durée 1 heure, préparation de 30 minutes incluse. Les calculatrices personnelles ne sont plus autorisées ; Une calculatrice type collège est fournie par le Service Concours.

Cette épreuve de Physique-Chimie consiste en une interrogation qui porte sur l'ensemble des programmes de physique et de chimie. L'épreuve est précédée d'un temps de préparation.

Langue Vivante Étrangère obligatoire

L'interrogation porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle s'appuie sur un enregistrement sonore d'un texte d'actualité non technique (extrait de revue, de journal, etc) d'une durée maximum de 3 minutes.

Cette épreuve comprend une préparation de 20 minutes pendant laquelle le candidat (à l'aide d'un lecteur de cassettes et d'un casque mis à sa disposition) écoute l'enregistrement et prépare un résumé structuré et un commentaire de l'article entendu.

Pendant l'interrogation (20 minutes), le candidat restitue les informations essentielles entendues dans l'enregistrement, puis fait part de ses réflexions personnelles. L'interrogation se termine sur un libre entretien autour du thème fourni. L'usage du dictionnaire est interdit.

Langue Vivante Étrangère facultative

Cette épreuve d'une durée de 15 minutes (précédée de 15 minutes de préparation), consiste en l'étude d'un texte contemporain (de moins de 300 mots), choisi par l'interrogateur, à caractère scientifique, culturel, sociologique ou économique... De ce texte, sans difficulté majeure de vocabulaire ou de syntaxe, le candidat doit dégager brièvement et de façon structurée les idées principales puis en présenter un commentaire critique conduisant à un dialogue avec l'examineur.

L'usage d'un dictionnaire est interdit.

Les langues proposées pour cette épreuve sont : **Anglais, Allemand, Arabe, Chinois, Espagnol, Italien, Portugais.**

Le choix de la langue facultative doit répondre à deux critères :

- la langue obligatoire et la langue facultative doivent être distinctes,
- une des deux langues choisies doit obligatoirement être l'anglais.

3 - RAPPORT DES ÉPREUVES

Le rapport des épreuves orales est disponible par Internet : <http://www.banquept.fr>

4 - RÉSULTATS

4-1 - Classement des candidats

À l'issue des épreuves orales, les candidats sont classés* selon les modalités définies dans les conditions particulières à chaque concours.

4-2 - Publication des résultats

Les résultats (notes, totaux et classements) sont publiés sur le site Internet <http://www.banquept.fr> **le vendredi 27 juillet à partir de 18h (sauf cas de force majeure)**. Ces résultats seront aussi disponibles sur le site Internet d'ARTS ET MÉTIERS ParisTech (www.ensam.eu).

Aucun résultat (note, total ou classement) ne sera communiqué par téléphone ou par courrier. Le candidat pourra télécharger et imprimer, à l'aide de son mot de passe scei, ses résultats sur le site Internet <http://www.banquept.fr>.

4-3 - Réclamations

Les jurys étant souverains, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs de report.

Toute réclamation concernant les épreuves orales et pratiques de **Sciences Industrielles II, Mathématiques II, Langue Vivante obligatoire et facultative** doit être faite par fax par le candidat lui-même ou son représentant légal et parvenir au Service des Concours 01.44.06.93.39 avec une photocopie de sa pièce d'identité au plus tard **5 jours** à compter de la communication des notes sur Internet. **Le Service des Concours ne traite pas les réclamations envoyées par mail.**

Concernant les épreuves orales de **TP Sciences Industrielles, Mathématiques I, TP Physique et Physique-Chimie**, toute réclamation doit être faite par télécopie, suivant les conditions précédemment énoncées, auprès du Service Concours de l'ENS de Cachan par télécopie au 01.47.40.27.45 au plus tard **5 jours** à compter de la communication des notes sur Internet.

* Classé : Compte-tenu de l'ensemble des résultats aux différentes épreuves du concours, le jury a attribué un rang de classement au candidat (liste principale et liste complémentaire) lui permettant de participer à la procédure d'intégration.

4-4 - Coefficients appliqués aux épreuves d'admission

<i>Épreuves Orales</i>		Mathématiques I	Mathématiques II	TP Physique	Physique Chimie	TP Sciences Industrielles	Sciences Industrielles II	LVE obligatoire	LVE facultative	Autre	TIPE	Total Coef.
<i>Concours</i>	ECP	14		8	12	16		8	n>10, 2(n-10)		8	66
	ECLille	14		8	12	20		8	n>10, 2(n-10)		8	70
	ECL	10		11	12	23		8	n>10, 3(n-10)		10	74
<i>Centrale -</i>	ECN	9		9	12	22		8	n>10, 2(n-10)		7	67
	ECMarseille	14		8	12	20		8	n>10, 3(n-10)		8	70
<i>Supélec</i>	Supoptique	14		9	12	17		6	n>10, 3(n-10)		8	66
	Supélec	14		9	12	17		6	n>10, 3(n-10)		8	66
<i>Concours Commun Mines Ponts</i>	Mines Ponts	9		4	6	8		5	n>10, 2 (n-10)	3 ³	6	41
<i>Concours Commun ARTS ET MÉTIERS ParisTech</i>	C.C. ARTS ET MÉTIERS ParisTech		4		4	4	6	5	n>10, 1(n-10)	5 ⁴	5	33
<i>Concours Communs Polytechniques</i>	C C P		4		4	6		2	n>10, 1(n-10)		4	20
<i>Concours ENS Cachan</i>	ENS Cachan	4		6		4	2	2	_	5 ⁵	4	27
<i>École Polytechnique</i>	École Polytechnique	21		12	16	24		8	n>10, 4 (n-10)	15 ⁶	ADS : 12 ⁷	108

³ Reprise de la note de français attribuée à l'écrit.

⁴ Épreuve de l'écrit de français B comptant pour l'admission.

⁵ Épreuve de l'écrit comptant pour l'admission : français (4) et langue (1).

⁶ Une épreuve obligatoire d'informatique (coefficient 4) et des épreuves sportives (coefficient 5) sont organisées pour les admissibles par l'École Polytechnique. Elles se déroulent avant les épreuves orales. L'épreuve écrite de langue vivante ne compte que pour l'admission (coefficient 6).

⁷ L'épreuve de TIPE est remplacée par une épreuve d'Analyse de Documents Scientifiques (ADS).

5 - ÉPREUVE D'ÉVALUATION DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRÉS (TIPE)

5-1 - Généralités

L'épreuve d'évaluation des TIPE est une épreuve organisée en commun par le Concours Centrale-Supélec, les Concours Communs Polytechniques, le Concours Commun Mines-Ponts et la Banque filière PT (Physique Technologie).

Cette épreuve est également utilisée par d'autres concours.

5-2 - Nature de l'épreuve

L'épreuve comporte : (1) une préparation en loge de 2h15,
(2) une présentation orale de 40 minutes.

(1) Pendant la préparation, le candidat étudie un dossier scientifique (en langue française) qui lui a été remis à l'entrée en loge.

(2) La présentation orale comporte deux parties :

- l'une est basée sur l'analyse, la synthèse et la critique du Dossier scientifique (partie D),
- l'autre (partie C) permet au candidat de faire apprécier le TIPE qu'il a lui-même réalisé pendant l'année

scolaire écoulée et qui a conduit à la rédaction d'une fiche synoptique présentant brièvement son travail de l'année et destinée à l'information du jury.

L'ordre de succession des deux parties est laissé au choix du candidat.

Chacune des deux parties, d'une durée de 20 minutes, est divisée en deux temps : 10 minutes pendant lesquelles le candidat fait un exposé, 10 minutes pendant lesquelles le jury conduit le dialogue. Les deux parties de la présentation orale ont une importance égale dans l'attribution de la note finale.

5-3 - Modalités pratiques de déroulement de l'épreuve

L'épreuve de TIPE se déroulera à Paris entre le 25 juin et le 13 juillet 2012. Les candidats doivent prendre leurs dispositions pour répondre à leur convocation.

Une fiche synoptique doit être réalisée par le candidat avant le **1^{er} juin 2012** minuit sur le site Internet :

<http://www.scei-concours.fr/> rubrique "Fiche synoptique" (cette rubrique sera disponible à partir du **20 janvier**).

Pour les candidats scolarisés, elle doit être validée par l'un des professeurs ayant encadré le travail ; cette validation devra être réalisée sur Internet entre le **2 et le 7 juin 2012 midi**. Pour les candidats libres, la validation sera faite, le jour de l'épreuve, par le Président des TIPE. Une fiche synoptique non validée entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à l'attribution de la note 0 à la partie C. La fiche synoptique sera transmise aux examinateurs par le service gestionnaire de l'épreuve.

La date et le lieu de l'épreuve seront disponibles à partir du 19 juin à 14h par Internet : <http://www.scei-concours.fr/> et par téléphone au 0 892 692 692. Pour obtenir un créneau et l'heure de convocation correspondante, le candidat devra impérativement, l'avant-veille de l'épreuve, se connecter par Internet ou appeler le 0 892 692 692. Le candidat doit se présenter à la date et à l'heure indiquée ; il doit prévoir une durée de 3h 45 dans les locaux.

Aucune convocation n'est envoyée au candidat.

Dès son arrivée, le candidat doit présenter une pièce d'identité avec photographie récente : carte nationale d'identité, ou passeport ; il reçoit un dossier à préparer. Le candidat doit se munir de crayons, stylos, transparents A4 pour rétro-projecteur, feutres pour transparents, etc. (seul le papier brouillon est fourni). **Le candidat peut apporter, pour cette épreuve, les documents qu'il aura éventuellement préparés durant l'année (textes, photos, transparents...) pour servir, s'il le désire, de support à son exposé sur le travail effectué dans l'année. Par contre, l'apport de tout produit, objet ou instrument (y compris calculatrice, ordinateur, téléphone) est interdit. Le non-respect de cette consigne pourra être sanctionné par le jury.**

Pour la présentation, il dispose d'un tableau et d'un rétro-projecteur.

A l'issue de l'épreuve, le candidat doit remettre au jury le dossier scientifique.

Tout ce que le candidat aura présenté au jury pourra être retenu en vue de sa destruction.

5-4 - Thèmes pour les concours 2012 :

« Prévision »

Arrêté du 10/02/2011 (B.O.E.N. n° 10 du 10/03/2011)

(Site Internet : <http://www.education.gouv.fr/cid55251/esrs1100057a.html>)

5-5 - Rapport de l'épreuve

Disponible par Internet : <http://www.scei-concours.fr>.

5-6 - Réclamation note TIPE

Les réclamations portant sur le déroulement de l'épreuve doivent être effectuées par écrit sur le lieu même de l'épreuve et remises au Président de l'épreuve ou à son représentant dans les 48h suivant l'interrogation. Il est vivement conseillé aux candidats de rédiger leur réclamation sur le lieu même de l'épreuve et de la remettre immédiatement.

Les réclamations portant sur une éventuelle erreur de report de note devront être adressées par courrier à : SCEI – Epreuve TIPE – BP 44410 – 31405 TOULOUSE CEDEX 4 ou par télécopie au 05 34 32 32 34. Date limite de réception : le 30 juillet 2012 à 14h.

Les candidats "classés" sont seuls susceptibles d'intégrer une école.

Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site Internet.

À l'aide de leur numéro d'inscription et de leur code-signature confidentiel, les candidats admissibles devront établir entre le 1^{er} juillet et le 25 juillet 2012 minuit (sur Internet exclusivement : <http://www.scei-concours.fr>) une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils souhaiteraient intégrer, y compris les écoles ne figurant pas dans cette notice.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

Après le 25 juillet 2012 minuit, les candidats ne pourront ni modifier le classement de leur liste de vœux ni ajouter une nouvelle école. Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans sa liste de vœux.

Les candidats éditeront eux-mêmes leur liste de vœux - aucun document ne leur sera adressé par le service des concours.

L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat pour chaque concours,
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés,
- du nombre de places offertes au concours par chaque école.

LA PROCÉDURE D'INTÉGRATION DANS UNE ÉCOLE S'EFFECTUE PAR :

Internet : <http://www.scei-concours.fr> ou Téléphone (serveur vocal) : 0 892 692 692 (0,337 € la minute)

La première proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le jeudi 2 août 2012 à 14h00.

**Les candidats devront répondre à cette première proposition par Internet ou par téléphone :
entre le jeudi 2 août 14h et le samedi 4 août 2012 minuit.**

Les propositions suivantes pourront être consultées tous les mercredis à 14h, entre le mercredi 29 août 2012 et le mercredi 12 septembre 2012. Les candidats devront consulter et répondre à chaque proposition (nouvelle ou identique) entre le mercredi 14h et le vendredi 14h.

Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Les candidats pourront, du 2 août au 12 septembre, renoncer par Internet à une, plusieurs ou toutes les écoles du mercredi 14h au mardi suivant 12h **uniquement**. Ce choix sera alors irréversible.

Toute absence de réponse dans les délais, à chaque proposition faite par le service des concours, entraînera la démission automatique du candidat.

Les candidats en «OUI MAIS» ou en «OUI DEFINITIF» absents le jour de la rentrée à l'école seront démissionnés de l'ensemble des écoles.

**Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la
procédure commune d'intégration dans les écoles.**

* Proposé : Compte-tenu du nombre de places offertes dans chaque école, de la liste de vœux du candidat et de ses rangs dans les différents concours, l'intégration dans une école est proposée au candidat.

Récapitulatif des frais de dossiers.		Boursier	Non Boursier
Concours Centrale - Supélec	ECP	0 €	90 €
	ECLille	0 €	90 €
	ECL	0 €	90 €
	ECN	0 €	90 €
	ECMarseille	0 €	90 €
	Supoptique	0 €	90 €
	Supélec	0 €	90 €
Concours Commun Mines Ponts	Mines Ponts	0 €	265 €
Concours Commun ARTS ET MÉTIERS ParisTech	C.C. ARTS ET MÉTIERS Paris Tech	0 €	104 €
Concours Communs Polytechniques	C C P	0 €	150 €
Concours ENS Cachan	ENS Cachan	0 €	0
Concours École Polytechnique	École Polytechnique	0 €	80 €
Concours Commun Archimède	ENSIM	0 €	70 €
	ESIREims (ex Esiec)		
	ESIREM		
	ESIROI		
	ESIX		
	ESSTIN		
	ISAT		
	ISBS		
	ISEL		
	ISIFC		
	ISIS		
	ISITV		
	ISTIA		
	ISTY		
Sup Gallée			
Réseau POLYTECH (13 écoles)			
Concours Commun des Écoles des Mines	Écoles des Mines d'Albi, Alès, Douai, Nantes et ENSTA Bretagne	0 €	110 €
Concours FESIC Prépa	ECAM Lyon	25 € (pour les 11 écoles)	50 € (pour les 11 écoles)
	ECAM Rennes - Louis de Broglie		
	ECAM Strasbourg - Europe		
	EPMI Cergy-Pontoise		
	ESAIP Angers - Grasse		
	ESEO Angers		
	HEI Lille		
	ISEN - Brest		
	ISEN - Lille		
	ISEN - Toulon		
ISEP Paris			
Concours Télécom INT	ENSG	0 €	110 € (pour les 7 écoles)
	ENSPS - Strasbourg		
	ENSSAT - Lannion		
	ESIAL - Nancy		
	Mines Saint-Etienne-ISMIN - Gardanne		
	Télécom Saint-Étienne		
Télécom SudParis			
Autres Écoles	3 IL	20 €	40 €
	ECE - Paris	0 €	25 €
	EFREI Villejuif	10 €	20 €
	EIGSI La Rochelle	0 €	30 €
	EIL Côte d'Opale (Ex. EIPC)	0 €	25 €
	EISTI	15 €	25 €
	ENI Val de Loire	10 €	30 €
	ENSAIT	0 €	25 €
	ENSIL	10 €	20 €
	ENSISA	10 €	20 €
	ENSTIB	10 €	25 €
	ESFF	0 €	20 €
	ESIEA - Paris / Laval	0 €	25 €
	ESIEE Amiens	0 €	20 €
	ESIEE Paris	10 €	25 €
	ESIGELEC	0 €	20 €
	ESIGETEL	10 €	20 €
	ESITC Caen	10 €	45 €
	ESME Sudria	0 €	25 €
	ESTIA	0 €	20 €
	ESTP	0 €	70 €
	Grenoble INP-Genie industriel	26 €	52 €
	IFMA	22 €	66 €
	ISMANS	15 €	35 €
	EI-SPA	0 €	25 €
	ITECH-LYON	15 €	25 €

CONDITIONS PARTICULIÈRES

CONCOURS COMMUN ARTS ET MÉTIERS ParisTech

L'organisation matérielle du concours est assurée par :

ARTS ET MÉTIERS ParisTech
Service des Concours
Banque PT - e3a - ARTS ET MÉTIERS ParisTech
24, rue Pinel - 75013 Paris
Tél : 01.44.06.93.30 / 31 / 36 - Fax : 01.44.06.93.39
web : www.ensam.eu
e-mail : contact@concours.ensam.fr

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

ARTS ET MÉTIERS ParisTech¹ École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
151, Bd de l'Hôpital - 75013 PARIS
Tél : 01 44 24 63 20



ENSEA École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications
6, Av du Ponceau - 95014 CERGY-PONTOISE Cedex
Tél : 01 30 73 62 27

Les renseignements concernant les études et la vie à l'école peuvent être demandés directement aux adresses mentionnées ci-dessus. Il est rappelé qu'aucune condition d'âge n'est exigée et que nul n'est autorisé à concourir plus de deux fois, quelle que soit la nature du concours.

B - INSCRIPTION

B.1 - Parcours à l'international

ARTS ET MÉTIERS ParisTech propose, parmi de nombreux parcours à l'international, un cursus franco-allemand, un cursus franco-hispano-portugais et un cursus franco Europe centrale et orientale donnant la possibilité de délivrance d'un double diplôme (homologué par la Commission des Titres d'Ingénieur) – Toutes informations sur le site internet www.ensam.eu. Les candidats souhaitant participer à l'une de ces formations doivent, lors de leur inscription au concours (site www.scei-concours.fr) indiquer le double cursus souhaité : franco-allemand, franco-espagnol, franco-portugais ou franco-Europe centrale et orientale. Ils recevront, par courriel, courant avril une information sur ces cursus et confirmeront leur inscription. À l'oral, ces étudiants passeront une épreuve supplémentaire de 15 minutes. Pour accéder au cursus franco-allemand ou franco-hispano-portugais, seront pris en compte le niveau de langue vivante ainsi que la réussite dans un bon rang au concours d'entrée. Pour le cursus franco-Europe centrale et orientale, la connaissance des langues de cette région n'est pas nécessaire : l'épreuve portera sur la motivation et la connaissance de l'Europe Centrale et Orientale (Pologne - République Tchèque - Slovaquie - Roumanie - Hongrie) ainsi que sur l'aptitude générale à la pratique des langues vivantes (notamment anglais et allemand).

B.2 - Parcours Ingénieur Militaire de l'Infrastructure

ARTS ET MÉTIERS ParisTech s'associe au Ministère de la Défense pour former les Ingénieurs Militaires de l'Infrastructure (IMI) de demain. Ce cursus IMI de 4 ans propose une première année de formation militaire précédant les 3 ans de cursus Arts et Métiers. La formation se déroule principalement au CER d'Angers.

Les étudiants seront titulaires du diplôme Arts et Métiers et employés par le Ministère de la Défense en qualité d'officiers, au sein du Service d'Infrastructure de la Défense (SID). Pendant les 4 ans de scolarité, ils ont le statut d'élève-officier et sont rémunérés à ce titre.

Pour les étudiants choisissant le cursus IMI (Ingénieur Militaire d'Infrastructure), un entretien de motivation (30 minutes) et une visite médicale seront organisés.

Conditions d'admission :

- Avoir moins de 23 ans lors de l'année du concours,
- Être de nationalité française.

Nombre de places total pour 2012 : 16 (au total pour les filières PT, PSI, MP et PC).

¹ Suite à la création du PRES ParisTech et par décision de son conseil d'administration, l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers a adopté le nom de marque « ARTS ET MÉTIERS ParisTech ».

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Résultats :

La note de chaque épreuve est affectée d'un coefficient et l'admissibilité est prononcée en fonction de la somme des notes calculées après application des coefficients, compte tenu d'une barre d'admissibilité.

Pour chaque groupement d'épreuves, (mathématiques ou sciences physiques ou technologie ou expression) la moyenne sur 20 est calculée en additionnant la note de chacune des épreuves composant le groupement, affectée de son coefficient et en divisant le résultat obtenu par la somme des coefficients du groupement. Toute note de groupement inférieure à un minimum fixé par le Jury est éliminatoire.

D - ADMISSION DANS LES ÉCOLES

Les candidats absents à une ou plusieurs épreuves orales ne seront pas classés par le jury d'admission. Ils ne pourront donc pas prétendre à l'accès dans l'une des écoles du concours commun.

À l'issue des épreuves orales les candidats sont classés, pour chaque école, jusqu'au rang déterminé par le président du jury, par ordre décroissant du total de points calculés en additionnant :

- le total de points obtenus pour l'admissibilité,
- le total des points obtenus pour l'admission.

Si plusieurs candidats sont crédités du même total de points, ils sont départagés et classés :

- d'abord par ordre croissant d'âge,
- ensuite par ordre décroissant de la note obtenue à l'épreuve de français II comptabilisée à l'oral,
- enfin, s'ils sont toujours à égalité, par ordre décroissant de la (des) note(s) à l'oral de sciences industrielles.

E - AFFECTATIONS DANS LES CENTRES ARTS ET MÉTIERS ParisTech (CER)

Les candidats auront à *classer selon un ordre préférentiel les différents centres* du **1^{er} au 25 juillet 2012 - minuit**. Ce classement se fera lors de la procédure par Internet (<http://www.scei-concours.fr>) où les candidats doivent établir une liste de vœux préférentiels des écoles dans lesquelles ils sont admis.

E.1 - Affectation à l'issue du 1^{er} appel dans les écoles :

- a) Les étudiants retenus en double cursus seront affectés, indépendamment de leur liste de vœux, pour le cursus franco-allemand au centre de Metz, pour le cursus franco-hispano-portugais au centre de Bordeaux et pour le cursus franco-Europe centrale et orientale au centre de Cluny. Ceux n'étant pas retenus seront soumis aux règles générales de l'affectation dans les CER.
- b) Les 10 pour cent des premiers classés à ARTS ET MÉTIERS ParisTech obtiennent le CER de leur choix.
- c) Les candidats, classés au-delà, sont affectés en fonction :
 - du nombre de places disponibles dans chaque CER,
 - de leur(s) centre(s) de référence s'il(s) figure(nt) à l'une des deux premières places de *leur ordre préférentiel des centres*,
 - de leur classement,
 - de leurs choix préférentiels.

E.2 - Affectation à l'issue des appels suivants :

Les candidats sont affectés en fonction :

- du nombre de places disponibles dans chaque CER,
- de leur classement,
- de leurs choix préférentiels.

Les candidats qui auraient répondu lors du premier appel « oui mais » ne se verront pas pénalisés pour l'affectation dans un centre ARTS ET MÉTIERS ParisTech lors des appels ultérieurs, une place leur sera réservée dans les mêmes conditions qu'indiquées au point 1.

À l'issue du 1^{er} appel, les candidats appelés à ARTS ET MÉTIERS ParisTech et qui auront répondu « oui » ou « oui mais » pourront prendre connaissance de leur centre d'affectation sur le site <http://www.ensam.eu>.

E.3 - Centres de référence (également disponible sur le site Internet www.ensam.eu) :

Centres de référence	Départements CPGE d'origine ⁽¹⁾
Aix-en-Provence	04 - 05 - 06 - 07 - 11 - 13 - 20 - 26 - 30 - 34 - 48 - 66 - 83 - 84 - 98
Angers	14 - 22 - 28 - 29 - 35 - 36 - 37 - 41 - 44 - 45 - 49 - 50 - 53 - 56 - 61 - 72 - 78 - 79 - 85 - 86
Bordeaux-Talence	03 - 09 - 12 - 15 - 16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 31 - 32 - 33 - 36 - 37 - 40 - 46 - 47 - 64 - 65 - 81 - 82 - 86 - 87 - 97
Châlons-en-Champagne	02 - 08 - 10 - 51 - 52 - 75 - 77 - 89 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95
Cluny	01 - 03 - 18 - 21 - 25 - 38 - 39 - 42 - 43 - 58 - 63 - 69 - 70 - 71 - 73 - 74 - 90
Lille	02 - 14 - 27 - 50 - 59 - 60 - 61 - 62 - 76 - 78 - 80 - 92 - 95
Metz	54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88 - 90


⁽¹⁾ **Attention** : Certains départements peuvent avoir deux centres de référence.

CONCOURS CENTRALE SUPELEC

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse des écoles.

Les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans les écoles doivent être directement adressées à celles-ci :

École Centrale Paris Service des admissions 92295 Châtenay-Malabry Cedex Téléphone: 01 41 13 11 96 Fax : 01 41 13 15 13 Site web : http://www.ecp.fr mailto : admissions@ecp.fr	École Centrale de Lille B.P. 48 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex Téléphone : 03 20 33 53 13 Site web : http://www.ec-lille.fr mailto : emilie.dolhen@ec-lille.fr
École Centrale de Lyon 36, avenue Guy de Collongue 69134 Écully Cedex Téléphone : 04 72 18 65 21 et 63 47 Fax : 04 78 33 07 29 Site web : http://www.ec-lyon.fr mailto : Michel.Geron@ec-lyon.fr	École Centrale de Nantes Service des admissions 1, rue de la Noë - BP 92101 44321 Nantes Cedex 03 Téléphone : 02 40 37 16 14 Fax : 02 40 74 74 06 Site web : http://www.ec-nantes.fr mailto : direction.etudes@ec-nantes.fr
École Centrale Marseille Technopôle de Château Gombert 38, rue Joliot Curie 13451 Marseille Cedex 20 Téléphone : 04.91.05.45.45 Scolarité : 04.91.05.46.06 Fax : 04.91.05.46.58 Site web : http://www.ec-marseille.fr mailto : info@ec-marseille.fr	Institut d'Optique Graduate School Campus Polytechnique RD 128 91127 PALAISEAU cedex Téléphone : 01 64 53 32 00 Site web : http://www.institutoptique.fr mailto : admissions@institutoptique.fr
Supélec 3, rue Joliot Curie Plateau de Moulon 91192 Gif-surYvette Cedex Téléphone : 01 69 85 12 04 Fax : 01 69 85 12 34 Site web : http://www.supelec.fr mailto : direction.etudes@supelec.fr	 CONCOURS CENTRALE-SUPÉLEC

B - INSCRIPTIONS

Conditions d'inscription - Conditions d'admission.

Aucune condition de nationalité ou d'âge n'est imposée pour s'inscrire à une des écoles du concours Centrale-Supélec.

Frais de dossier et droits d'inscription (sous réserve d'approbation ultérieure).

Concours	Frais de dossier		Droits d'inscription	
	Boursiers	Autres	Boursiers	Autres
ECP	0	90 €	0	0
ECLille	0	90 €	0	0
ECL	0	90 €	0	0
ECN	0	90 €	0	0
ECMarseille	0	90 €	0	0
Supoptique	0	90 €	0	0
Supélec	0	90 €	0	0

Les candidats pupilles de la nation sont exonérés de la totalité des frais sur leur demande et au vu de leur extrait d'acte de naissance portant la mention correspondante.

C – ÉPREUVES ÉCRITES

Résultats :

Points de bonification : les candidats pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient des points de bonification suivants :

ECP ECL, ECLille, ECN, ECMarseille
50

Supélec, Supoptique
60

D – ÉPREUVES ORALES

Classement des candidats.

Les candidats absents à au moins deux épreuves orales seront éliminés.

À l'issue des épreuves orales, les candidats sont classés, dans chaque concours, par ordre décroissant du total de points calculé en additionnant :

- le total de points obtenus pour l'admissibilité,
- les notes obtenues aux épreuves orales affectées de coefficients,
- certaines notes obtenues aux épreuves écrites affectées de coefficients,
- d'éventuels points de bonification.

Si plusieurs candidats sont crédités du même total de points, ils sont départagés et classés :

- d'abord par ordre décroissant de la note obtenue à l'épreuve écrite de rédaction,
- ensuite s'ils ne sont pas départagés, par ordre croissant du total de points obtenus pour l'admissibilité,
- enfin, s'ils sont toujours à égalité, par ordre croissant d'âge.

Points de bonification :

Les candidats pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient des points de bonification supplémentaires suivants :

ECP, ECL, ECLille, ECN, ECMarseille
25

Supélec, Supoptique
30

CONCOURS COMMUN « MINES PONTS »

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES



SECRETARIAT GÉNÉRAL DU CONCOURS COMMUN MINES PONTS

37-39 rue Dareau – 75014 PARIS

Tél : 01 45 81 72 72 - Fax : 01 45 81 79 24 - <http://minesponts.scei-concours.org>

mail : minesponts@enst.fr

Le Concours Commun "Mines Ponts" recrute dans la filière PT au profit des huit écoles suivantes :

ÉCOLE PONTS PARISTECH

6 & 8 avenue Blaise Pascal - Cité Descartes - Champs S/Marne 77455 MARNE LA VALLÉE Cedex 2

Tél. : 01 64 15 39 46 - Télécopie : 01 64 15 39 49 - <http://www.enpc.fr>

mail : accueil-de@enpc.fr

ÉCOLE SUPAERO (ISAE)

10 avenue Edouard Belin B.P.54032 - 31055 TOULOUSE CEDEX 4

Tél. 05 62 17 80 60 - Télécopie : 05 62 17 83 44 - <http://www.isae.fr> mail : scolarite-supero@isae.fr

ÉCOLE ENSTA PARISTECH

32 boulevard Victor 75739 PARIS CEDEX 15

Tél. 01 45 52 54 62 ou 01 45 52 44 08 - Télécopie : 01 45 52 54 93

<http://www.ensta-paristech.fr> mail : scolarité@ensta.fr

ÉCOLE TÉLÉCOM PARISTECH

46 rue Barrault 75634 PARIS CEDEX 13

Standard : Tél. 01 45 81 77 77 - Service Admission : 01 45 81 77 35 - Formation Initiale 01 45 81 75 24 Télécopie : 01 45 88 11 14

<http://www.telecom-paristech.fr> mail : infotelecom@telecom-paristech.fr

ÉCOLE DES MINES PARISTECH

60 boulevard Saint Michel 75272 PARIS CEDEX 06

Tél. 01 40 51 90 00 – Service admission 01 40 51 90 05 - Télécopie : 01 40 51 90 98

<http://www.ensmp.fr> mail : admission-ic@ensmp.fr

ÉCOLE DES MINES DE SAINT-ÉTIENNE

158 cours Fauriel 42023 SAINT ÉTIENNE CEDEX 2

Standard 04 77 42 01 23 Admission 04 77 42 00 67 - Télécopie : 04 77 42 02 04 - <http://www.emse.fr>

mail : scolarite@emse.fr

ÉCOLE DES MINES DE NANCY

Parc de Saurupt 54042 NANCY CEDEX

Tél. 03 83 58 41 11 - Télécopie : 03 83 57 97 94 - <http://www.mines.inpl-nancy.fr>

mail : scolarite@mines.inpl-nancy.fr

ÉCOLE TÉLÉCOM BRETAGNE

Service des Études - Technopole Brest-Iroise CS 83818 - 29238 BREST CEDEX 3

Tél. 02 29 00 13 30 - Télécopie : 02 29 00 13 70 - <http://www.enst-bretagne.fr>

mail : admission-information@enst-bretagne.fr

B - INSCRIPTION

B - 1 - CONDITIONS D'INSCRIPTION

B - 1 - 1. GÉNÉRALITÉS

- Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours. Il est toutefois précisé que chaque école se réserve de subordonner l'admission définitive à une visite médicale concluant à des aptitudes physiques suffisantes.
- L'inscription de candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée ou étudiants dans un centre universitaire est autorisée (candidats libres).
- Les modalités du concours sont les mêmes pour tous les candidats quelle que soit leur nationalité.

B - 1 - 2. CONDITIONS D'ÂGE POUR ENTRER DANS LES ÉCOLES

- Aucune limite d'âge n'est imposée pour entrer dans les écoles.

B - 2 - MODALITÉS D'INSCRIPTION - FRAIS DE DOSSIER

- Les frais de dossier sont fixés à 265 euros, quel que soit le nombre des écoles du Concours Commun auxquelles le candidat postule.
- Pour les candidats **Boursiers du gouvernement français** les frais de dossier sont fixés à 0 euros
- Les candidats « pupilles de la nation » ou « pupilles de l'État » sont exemptés des frais de dossiers

C - ÉPREUVES ÉCRITES

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Sont déclarés admissibles les candidats qui sont titulaires d'un premier minimum de points obtenu pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et, en outre, d'un second minimum de points obtenu pour l'ensemble des quatre compositions de mathématiques et de physique. Ces minimums de points sont fixés par le jury.
- Les candidats étant pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient pour le calcul du premier minimum de points d'admissibilité d'une majoration de 30 points. Pour le calcul des points de bonification, toute 2^{ème} année d'études supérieures ayant donné lieu à une inscription est comptée dans sa totalité. **Aucune dérogation à cette règle ne sera accordée, et ce, quel qu'en soit le motif.**
- Les candidats handicapés sont classés avec les autres candidats. De ce fait, si un candidat handicapé a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves, son total de points hors bonifications éventuelles est multiplié par le rapport du nombre total des coefficients des épreuves d'admissibilité à la somme des coefficients des épreuves d'admissibilité qu'il a subies. À ce nouveau total s'ajoute une éventuelle bonification.

D - ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

CONDITIONS D'ADMISSION

- Les candidats absents à au moins deux épreuves d'admission sont éliminés.
- Chaque candidat admissible est crédité d'un total de points obtenu par addition :
 - du produit des notes attribuées aux épreuves d'admissibilité par les coefficients correspondants,
 - du produit des notes attribuées aux épreuves d'admission par les coefficients correspondants,
 - du produit de la note de l'épreuve écrite de français, par le coefficient 3,
 - d'une majoration de 60 points attribuée aux candidats étant pour la première fois en deuxième année d'études supérieures (30 points au titre de l'admissibilité et 30 points au titre de l'admission),
 - d'une majoration de points aux candidats ayant passé l'épreuve facultative de langue, de $3(n-10)$, n étant la note sur 20 obtenue pour cette épreuve. Si n est inférieur ou égal à 10, aucune majoration ni diminution n'est appliquée.
- Par ailleurs, les candidats handicapés sont classés avec les autres candidats. De ce fait, si un candidat a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves à l'admissibilité, le total des points obtenu pour cette admissibilité est modifié comme indiqué au chapitre "C- épreuves écrites - conditions d'admissibilité". S'il a été dispensé d'une ou plusieurs épreuves comptant pour l'admission (épreuves orales et épreuves écrites de français comptant pour l'admission), le total, hors bonifications et majorations, des notes obtenues pour l'admission (épreuves orales et épreuves écrites de français comptant pour l'admission) est multiplié par le rapport du nombre total des coefficients des épreuves d'admission (épreuves orales et épreuve écrite de français comptant pour l'admission) à la somme des coefficients des épreuves d'admission (épreuves orales et épreuve écrite de français comptant pour l'admission) qu'il a subies. À ce total s'ajoutent ses éventuelles majorations et bonifications.
- Le classement est arrêté dans l'ordre décroissant du total des points obtenus comme indiqué ci-dessus. Les candidats ayant obtenu le même total de points sont classés dans l'ordre décroissant de leurs totaux d'admissibilité (majoration éventuelle de 30 points incluse) puis par valeur décroissante du sous total de points obtenus pour l'ensemble des deux épreuves de mathématiques et des deux épreuves de physique et, enfin, si nécessaire par l'ordre croissant d'âge.

CONCOURS ÉCOLE POLYTECHNIQUE

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École Polytechnique admet chaque année des élèves français et étrangers issus de la filière PT des classes préparatoires. Toute demande de renseignements doit être adressée à :



Direction du Concours d'Admission

École Polytechnique
91128 PALAISEAU Cedex
Téléphone : 01 69 33 32 22
Télécopie : 01 69 33 32 29

Site Internet : www.admission.polytechnique.edu

B - CONDITIONS D'ADMISSION

B – 1 Candidats de nationalité française

1. Être français ou naturalisé français avant la date de la première épreuve du concours.
2. Être né entre le 1^{er} janvier 1990 et le 1^{er} septembre 1994.
3. Être titulaire soit du baccalauréat, soit d'un titre équivalent exigé pour l'accès à l'enseignement supérieur dans un pays étranger.
4. Remplir les conditions d'aptitude physique fixées par le ministre de la défense.
5. N'avoir encouru aucune condamnation, même avec sursis, qui entraînerait la perte de son grade pour un officier de réserve.

B – 2 Candidats étrangers

1. Ne pas être de nationalité française à la date du début de la première épreuve écrite du concours. Seuls pourront être reclassés dans la catégorie générale (français) les étrangers pour lesquels un décret de naturalisation interviendrait avant la date de la première épreuve des épreuves écrites, sous réserve qu'ils remplissent toutes conditions (âge, diplôme, aptitude physique) et aient effectivement composé à l'épreuve de français.
2. Être né après le 1^{er} janvier 1986.
3. Remplir les conditions d'aptitude physique fixées par le ministre de la défense.

C - PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Les frais de dossier sont fixés à 80 euros (gratuits pour les boursiers du gouvernement français).

D - CONSTITUTION DES DOSSIERS

Pour leur inscription au concours d'admission à l'École Polytechnique, les candidats doivent fournir les documents suivants :

1. Une photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité. Ce document doit être en langue française ou en langue anglaise (ou accompagné d'une traduction authentifiée en français).
Pour les candidats possédant la double nationalité, française et étrangère, seules les pièces d'identité françaises seront acceptées.
2. Une déclaration signée par le candidat certifiant qu'il a pris connaissance des textes officiels concernant le statut des élèves français ou des élèves étrangers de l'École Polytechnique et des modalités du concours.
3. Un certificat médical délivré par un médecin choisi par le candidat et établi sur l'imprimé fourni à cet effet.

Les pièces spécifiques sont disponibles sur le serveur Internet de l'École Polytechnique (<http://www.admission.polytechnique.edu>) et sur le serveur SCEI lors de l'inscription en ligne. Elles doivent être imprimées par les candidats.

– SPÉCIFICITÉS DES ÉPREUVES POUR L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Les candidats admissibles au concours d'admission à l'École Polytechnique devront venir à l'École Polytechnique pour y passer les épreuves spécifiques décrites ci-dessous qui s'ajoutent aux épreuves orales organisées par la Banque PT. **Dès la publication des résultats d'admissibilité sur le site Web de la Banque PT, les candidats admissibles devront se connecter sur le site Web de l'École Polytechnique (<http://www.admission.polytechnique.edu>) pour connaître les jours et heures de leurs convocations pour ces épreuves spécifiques.** En raison des délais très brefs, il ne sera pas envoyé de convocation écrite individuelle.

E – 1 ÉPREUVES ÉCRITES DE LA BANQUE

L'épreuve écrite de langue vivante n'est pas comptée pour l'admissibilité et n'intervient que pour l'admission. Pour le calcul du total de points pris en compte pour l'admissibilité, les candidats français inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures bénéficient d'une majoration de 50 points. Cette majoration est ramenée à 30 points pour les candidats inscrits pour la seconde fois en deuxième année d'études supérieures.

Pour les candidats étrangers, l'épreuve écrite de français est facultative.

E – 2 ÉPREUVE ÉCRITE OBLIGATOIRE D'INFORMATIQUE

Elle n'intervient que pour l'admission et ne concerne donc que les candidats admissibles aux épreuves orales. La note est affectée du coefficient 4.

Elle se déroulera à l'École Polytechnique.

E – 3 ÉPREUVES ORALES

Les épreuves orales sont celles indiquées avec leurs coefficients dans le tableau 3.4 de la notice générale de la Banque filière PT.

L'épreuve facultative de seconde langue vivante donne lieu à une bonification de points pour l'admission. Si la note N est supérieure à 10, le candidat bénéficie de $4 \times (N-10)$ points supplémentaires.

L'épreuve d'analyse de documents scientifiques qui remplace l'épreuve de TIPE, est organisée à l'École Polytechnique. Un dossier comprenant un ou plusieurs textes relevant des domaines de la physique et/ou de la technologie est fourni au candidat, qui dispose de deux heures pour préparer un exposé de synthèse de 15 minutes environ, illustré éventuellement par la projection d'un petit nombre de transparents, et suivi d'un entretien de 25 minutes environ avec l'examinateur, portant sur le contenu scientifique du dossier et sur la culture générale du candidat. Les sujets des dossiers soumis aux candidats sont choisis sans référence aux thèmes inscrits au programme des activités TIPE des classes préparatoires. L'épreuve permet d'apprécier l'aptitude des candidats à analyser le contenu de textes scientifiques en identifiant les problèmes posés et en examinant les solutions apportées, et à en faire une présentation synthétique. L'entretien permet de vérifier que le candidat a bien compris tous les aspects du thème proposé dans le dossier, en élargissant éventuellement le débat à un domaine scientifique ou technique plus vaste. Les qualités d'expression orale sont largement prises en compte dans la notation de l'épreuve.

E – 4 ÉPREUVES D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Ces épreuves auront lieu à l'École Polytechnique avant les épreuves orales. La nature des épreuves est la suivante :

- Natation (50 mètres nage libre) ;
- Course de vitesse (100 mètres pour les garçons, 80 mètres pour les filles) ;
- Course de fond (1000 mètres pour les garçons, 600 mètres pour les filles) ;

Les barèmes sont identiques à ceux utilisés pour les candidats des filières MP et PC qui sont publiés dans l'arrêté du 23 novembre 2001 modifié. Chaque épreuve est notée sur 20 et affectée du coefficient 5/3, soit un coefficient 5 pour l'ensemble des épreuves.

F - CLASSEMENT FINAL

À l'issue des épreuves orales, les candidats français sont classés en fonction du total des points obtenus en prenant en compte les épreuves écrites d'admissibilité et d'admission, les épreuves orales d'admission et les épreuves d'éducation physique et sportives. Il s'y ajoute éventuellement des majorations de 120 et 80 points qui remplacent les majorations de 50 et 30 points introduites pour l'admissibilité.

Les candidats étrangers sont classés sur une liste séparée.

G - ADMISSION

Le jury peut rayer de la liste d'admission finale tout candidat ayant obtenu une note inférieure ou égale à 2 sur 20 dans quelque épreuve que ce soit, ou à 10/100 pour les épreuves d'éducation physique et sportive.

Le jury fixe le rang du dernier candidat français et du dernier candidat étranger susceptible d'être admis.

Les candidats admis reçoivent fin juillet leur convocation et leur dossier d'accueil. La rentrée est prévue début septembre. Ils sont néanmoins tenus de respecter les modalités de la procédure d'appel commun aux écoles d'ingénieurs.

H - APTITUDE PHYSIQUE

L'admission d'un candidat n'est définitive qu'après constatation que son aptitude physique est conforme aux normes médicales fixées par le ministre de la défense. Cette constatation est faite par le médecin-chef de l'École : les candidats susceptibles d'être admis sont convoqués pour cette visite médicale en juillet via le site Web de l'École Polytechnique (<http://www.admission.polytechnique.edu>).

Tout candidat qui a des doutes sur son aptitude peut demander avant ou pendant le concours l'avis du médecin-chef de l'École.

Les textes officiels spécifiques à l'École Polytechnique ainsi que toutes les dates concernant le déroulement des épreuves destinées aux admissibles sont consultables sur le site Internet de l'École Polytechnique (<http://www.admission.polytechnique.edu>).

**CONCOURS
ENS de CACHAN**

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONCOURS GROUPE PHYSIQUE TECHNOLOGIE

L'École Normale Supérieure de Cachan associe départements d'enseignement et laboratoires de recherche dont la plupart sont associés au CNRS. À l'issue de leur scolarité, les élèves peuvent opter pour une carrière d'enseignant-chercheur en université ou dans les grandes écoles, de chercheur dans les organismes de recherche, de professeur agrégé (PRAG) dans l'enseignement supérieur, de professeur du second degré nommé dans les classes d'enseignement post - baccalauréat (CPGE-BTS,...), de cadre supérieur dans des entreprises ou des administrations publiques, comme l'autorise le statut (1987) des élèves de l'école.

Pour obtenir davantage de renseignements sur l'école, la demande doit être adressée à :



ENS CACHAN
61 avenue du Président Wilson
94 235 CACHAN CEDEX
Téléphone : 01 47 40 20 78 - fax : 01 47 40 27 45 –
Mail : concours@conc.ens-cachan.fr –
site WEB : <http://www.ens-cachan.fr>

B - IN FRAIS DE DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-1 – Constitution des dossiers

Pour être autorisés à s'inscrire aux concours PT, les candidats doivent pouvoir justifier, lors de l'admission à l'école, soit du baccalauréat soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense ou équivalence de celui-ci.

Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983 s'il est ressortissant d'un État membre de la communauté européenne (le candidat étranger qui remplit les conditions de titre peut faire acte de candidature, mais il ne pourra, en aucun cas, être nommé élève de l'école il sera élève hors cadre, à charge pour lui ou pour son gouvernement, d'acquitter ses frais de pension et de scolarité).

Aptitude physique

Le candidat doit satisfaire aux conditions requises pour l'accès à la fonction publique fixées à l'article 5 de la loi du 13 juillet 1983. Une visite médicale est obligatoire pour valider l'intégration à l'école. Cette visite est organisée par l'ENS à la rentrée.

B-2 – Engagement décennal

À son entrée à l'ENS de Cachan le candidat s'engage à exercer une activité professionnelle dans les services de l'État pendant dix ans au moins à dater de son admission dans l'école. Il signe un engagement décennal en même temps que son procès verbal d'installation en tant que fonctionnaire stagiaire.

B-3 – frais de dossier

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
néant	Néant

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C.*

Pour les modalités de retrait de la convocation et le lieu de passage des épreuves écrites, se reporter aux pages communes de la présente notice.

Les épreuves de Français B (coeff 4) et de Langue vivante A (coeff 1) sont des épreuves écrites d'admission.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur : <http://www.banquept.fr> et <http://www.ens-cachan.fr>.

D - ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES D'ADMISSION

Ces épreuves se déroulent sur les sites de l'ENS de Cachan et d'ARTS ET MÉTIERS ParisTech (cf. tableau p 14).

L'épreuve de TIPE est l'épreuve nationale commune.

Toute absence injustifiée à une épreuve d'admission vaut exclusion du concours.

L'admission est prononcée en fonction des notes obtenues affectées des coefficients.

Les résultats d'admission sont publiés sur : <http://www.Banquept.fr> et <http://www.ens-cachan.fr>.

Gestion des appels et de l'intégration à l'école

Les candidats classés à l'ENS de Cachan sont appelés selon la procédure commune en fonction de leur classement, du nombre de places offertes et de leurs vœux préférentiels.

Les candidats appelés qui confirment définitivement leur admission (réponse OUI DEF sur l'interface SCEI) peuvent retirer un dossier de demande d'hébergement auprès du CROUS.

CONCOURS COMMUNS POLYTECHNIQUES

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les candidats au concours PT ne peuvent pas présenter, la même année, les autres concours communs polytechniques.

Demande de renseignements à adresser au :



Service des concours communs polytechniques
BP 44410
31405 TOULOUSE CEDEX 4

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B - 1 Conditions d'inscription

- Aucune condition d'âge, de diplôme ni de scolarité n'est exigée.
- **Bonification** : Les candidats inscrits pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat à la rentrée 2011 bénéficient de 30 points à l'issue des épreuves orales.
- La procédure d'inscription figure en partie B de la brochure.

B - 2 Frais de dossier :

Les candidats boursiers et/ou pupilles de la nation ou pupille de l'État sont exonérés (sous réserve de fournir les pièces justificatives demandées).

	CANDIDATS NON BOURSIERS	CANDIDATS BOURSIERS
FRAIS DE DOSSIER	150 €	0 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES

La nature et les coefficients des épreuves écrites d'admissibilité sont indiqués au § 7-4 - partie C de la brochure.

D - ÉPREUVES ORALES

Les coefficients affectés au concours commun polytechnique PT sont indiqués page 16 de la brochure.

LANGUE VIVANTE FACULTATIVE :

Le choix de la langue vivante facultative doit répondre à deux critères :

- 1 - la langue obligatoire et la langue facultative doivent être distinctes**
- 2 - une des deux langues choisies doit obligatoirement être l'anglais.**

Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte dans le total des points des épreuves orales.

TIPE

Les concours communs polytechniques participent à l'épreuve commune de TIPE.

E - ADMISSION

E - 1 Dispositions générales

L'admission définitive dans une école est subordonnée à un examen pratiqué par le médecin assermenté de l'établissement et à l'issue duquel le candidat devra être reconnu indemne de toute affection ou infirmité incompatible avec l'exercice d'une fonction quelconque d'ingénieur.

E - 2 Liste des écoles recrutant sur le concours commun polytechnique PT

ÉCOLE	ADRESSE	tél.	Places susceptibles d'être offertes
École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon (ENSMM)	26 Chemin de l'Épitaphe - 25030 BESANCON CEDEX	03.81.40.27.00	45
École Nationale Supérieure d'Électronique, Informatique et Radiocommunications-MATMECA de Bordeaux (ENSEIRB-MATMECA)	1 Av. du Docteur Schweitzer - Domaine Universitaire - BP 99 - 33402 TALENCE	05.56.84.65.00	9
École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bourges (ENSI Bourges)	88 Boulevard Lahitolle – 18020 BOURGES CEDEX	02.48.48.40.00	12
École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN)	6 Boulevard Maréchal Juin - 14050 CAEN CEDEX 4	02.31.45.27.50	10
Institut Supérieur d'Informatique, Modélisation et Applications de Clermont-Ferrand (ISIMA)	Complexe des Cézéaux - BP 10125 63173 CLERMONT-FERRAND	04.73.40.50.00	5
École Nationale Supérieure de Physique, Électronique Matériaux (Grenoble INP – Phelma)	INP Grenoble Minatech 3 parvis Louis Néel - BP 257 - 38 061 Grenoble Cedex 01	04.56.52.91.00	6
École Nationale Supérieure d'Informatique et de Mathématiques Appliquées (Grenoble INP – Ensimag)	681 rue de la Passerelle - Domaine Universitaire - BP 72 - 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex	04.76.82.72.00	5
École Nationale Supérieure de l'Énergie, l'Eau et l'Environnement (Grenoble INP – Ense ³)	961 rue de la Houille Blanche - Domaine Universitaire BP 46 - 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex	04.76.82.62.00	15
École Internationale du Papier, de la Communication Imprimée et des Biomatériaux (Grenoble INP – Pagora)	461 avenue de la Papeterie - BP 65 - 38402 Saint-Martin d'Hères Cedex	04.76.82.69.00	1
École Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges (ENSCI)	47-73 Avenue Albert Thomas 87065 LIMOGES CEDEX	05.55.45.22.22	2
École Supérieur de Chimie, Physique, Electronique de Lyon - Électronique (CPE Lyon)	Domaine Scientifique de la Doua - 43 Bd du 11 Novembre 1918 - BP 82077 - 69616 VILLEURBANNE CEDEX	04.72.43.17.00	2
École Nationale Supérieure d'Électricité et de Mécanique de Nancy (ENSEM)	2 Avenue de la Forêt de Haye – 54516 VANDŒUVRE LES NANCY CEDEX	03.83.59.55.43	5
Supméca Paris	3 Rue F. Hainaut – 93407 SAINT OUEN CEDEX	01.49.45.29.00	12
Supméca Toulon	Place G. Pompidou – Maison des Technologies 83000 TOULON	04.94.03.88.00	3
École Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique de Poitiers (ENSMA)	1, Avenue Clément Ader - BP 40109 86961 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL CEDEX	05.49.49.80.80	5
École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ENSI Poitiers)	1, Rue Marcel Doré – Bâtiment 1 86022 POITIERS CEDEX	05.49.45.37.19	8
École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications de Toulouse (ENSEEIHT)	2 Rue Charles Camichel – BP 7122 31071 TOULOUSE CEDEX 7	05.34.32.20.00	10
Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace de Toulouse (ISAE - formation ENSICA)	1 Place Emile Blouin - 31056 TOULOUSE CEDEX 5	05.61.33.80.80	2
École Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique, Mécanique, Énergétique Électronique de Valenciennes (ENSIAME)	Le Mont Houy - 59313 VALENCIENNES CEDEX 9	03.27.51.12.02	21
		TOTAL	178

CONCOURS COMMUN ARCHIMÈDE (C.C. Archimède)

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le *concours commun Archimède* permet d'intégrer 28 écoles d'ingénieurs des universités appartenant au Groupe Archimède : ENSIM Le Mans, ESIREims (ex Esiec), ESIREM Dijon, ESIROI St Denis de La Réunion, ESIX Normandie Caen/Cherbourg, ESSTIN Nancy, ISAT Nevers, ISBS Créteil, ISEL Le Havre, ISIFC Besançon, ISIS Castres - ISITV Toulon, ISTIA Angers, ISTY Versailles, SuP Galilée Villetaneuse – et les 13 écoles du réseau POLYTECH : Polytech Annecy-Chambéry, Polytech Clermont-Ferrand, Polytech Grenoble, Polytech Lille, Polytech Lyon (ex ISTIL-EPU-Lyon1), Polytech Marseille (+ ESIL) , Polytech Montpellier, Polytech Nantes, Polytech Nice-Sophia, Polytech Orléans, Polytech Paris-Sud, Polytech Paris-UPMC et Polytech Tours. Toutes sont des écoles publiques dépendant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et reconnues par la Commission des Titres d'Ingénieur.

Ces formations sont caractérisées notamment par une spécialisation dans un grand domaine industriel ou technologique.

236 places sont proposées, couvrant de larges domaines industriels.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la documentation du concours à l'adresse suivante :



Concours Commun Archimède

BP 175 – 59653 VILLENEUVE D'ASCQ cedex

Tél 0 820 320 208 (n° indigo 0,118€/mn) ou de l'étranger +33 320 417 500 Fax +33 (0)320 417 501

mel : contact@archimede-groupe.org site web [http:// www.archimede-groupe.org](http://www.archimede-groupe.org)

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

Lors de la pré-inscription, vous choisissez 'Concours Commun Archimède'. Le choix des écoles et des spécialités sera exprimé au moment de la saisie de la liste de vœux pour l'affectation.

B-2 Frais de dossier :

Les frais propres au concours sont perçus directement par le service gestionnaire de la banque PT, au moment de la confirmation d'inscription (par carte bancaire ou par chèque). Ils sont de :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	70 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Le jury du Concours Commun Archimède définit une barre unique d'admissibilité.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

Parallèlement à la publication sur Internet des résultats, chaque candidat admissible doit impérativement, dès publication des résultats d'admissibilité, réserver un rendez-vous pour le passage de l'épreuve nationale de TIPE.

D - ÉPREUVES ORALES : *pas d'autre épreuve orale que le TIPE.*

E - TIPE : *épreuve commune de TIPE.*

Cette épreuve est affectée d'un coefficient 4. Il n'y a pas de bonification supplémentaire. Un candidat absent ou une note inférieure à un minimum fixé par le jury à cette épreuve, sont éliminatoires.

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

L'admission se calcule sur un total de 18 coefficients.

Le jury établit une liste d'admission classée, par spécialité.

Les résultats sont consultables sur Internet : www.archimede-groupe.org et www.polytech-reseau.org.

G - LISTE DES ÉCOLES DU CONCOURS et des SPÉCIALITÉS

ENSIM	École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans Rue Aristote - 72085 LE MANS Cedex 9 tél. : 02 43 83 35 93 – e-mail : ensim@univ-lemans.fr	Vibrations et Acoustique, Capteurs et Instrumentation, Micro-technologie, Métrologie optique, Mesures Industrielles, Informatique, systèmes temps réel et embarqués, interaction personnes systèmes, système d'information
ESIREims (ex Esiec)	École Supérieure d'Ingénieurs de Reims Esplanade Roland Garros - Technopôle Henri Farman - BP 1029 - 51686 REIMS CEDEX tél. : 03 26 91 85 66 mel : scol.esiec@univ-reims.fr	Emballage et conditionnement, Packaging, Thermique, Énergétique
ESIREM	École Supérieure d'Ingénieurs de Recherche en Matériaux et InfoTronique 9, avenue Alain Savary, BP 47870 – 21078 DIJON tél. : 03 80 39 60 09 mel : esirem@u-bourgogne.fr	Matériaux, informatique-électronique
ESIROI	École Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien 15, avenue René Cassin - B.P. 7151 – 97715 Saint-Denis Messag Cedex 9	Services des Télécommunications de l'Informatique et du Multimédia
ESIX	École Supérieure d'Ingénieur de l'Université de Caen Basse Normandie Rue Louis Aragon - BP 78 - 50130 CHERBOURG - OCTEVILLE tél. : 02.33.01.42.00 mel : eic@unicaen.fr	Production industrielle (Cherbourg)
ESSTIN	École Supérieure des Sciences et Technologies de l'Ingénieur de Nancy – Service Concours 2, rue Jean Lamour – 54519 VANDOEUVRE-LES- NANCY cedex tél. : 03 83 68 50 50 mel : concours@esstin.uhp-nancy.fr	Automatique, Ingénierie des Réseaux et Systèmes, Bio- ingénierie médicale, Maintenance Industrielle, Industrie et Environnement, Matériaux et Structures, Mécanique des Fluides et Énergétique
ISAT	Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports 49 Rue M ^{elle} Bourgeois - BP 31 - 58027 NEVERS Cedex tél. : 03.86.71.50.00	Automobile, Transports
ISBS	Institut Supérieur des Biosciences de Paris Université Paris 12 Val de Marne Faculté de médecine - 8 rue du Général Sarrail - 94010 CRETEIL Cedex tél. : 01.49.81.36.70	Biosciences, Bioinformatique- médicament, Bioimagerie- informatique, Biomécanique, Biomatériaux

ISEL	Institut Supérieur d'Études Logistiques Quai Frissard - B.P. 1137 - 76063 LE HAVRE Cedex tél. : 02.32.74.49.00	Logistique, Echange de Données Informatisées
ISIFC	Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté 16, route de Gray - 25030 Besançon Cedex tél. : 03 81 66 66 90 mel : isifc@univ-fcomte.fr	sciences biologiques et médicales, sciences pour l'ingénieur
ISIS	École d'ingénieur ISIS - Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé Campus Universitaire - rue Firmin Oulès - 81100 Castres tél. : 05 63 51 24 01	Informatique
ISITV	Institut des Sciences de l'Ingénieur de Toulon et du Var Avenue Georges Pompidou - B.P. 56 – 83162 LA VALETTE DU VAR cedex / tél. : 04.94.14.25.52 / 04.94.14.25.50	Ingénierie Marine Ingénierie des Matériaux Ingénierie des Télécommunications
ISTIA	Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers 62 avenue notre dame du lac - 49000 Angers tél. : 02.41.22.65.00	Génie des Systèmes Industriels
ISTY	Institut des Sciences et des Techniques des Yvelines Pôle universitaire scientifique et technologique de Vélizy Bâtiment Mermoz - 10-12 avenue de l'Europe 78140 VELIZY VILLACOUBLAY tél. : 01 39 25 38 50 mel : administration@isty.uvsq.fr	Informatique
SuP Galilée	Institut Galilée Secrétariat de l'école d'ingénieurs 99 avenue Jean-Baptiste Clément - 93430 Villetaneuse tél. : 01 49 40 33.75 mel : arch.ispg@galilee.univ-paris13.fr	Télécommunications et Réseaux, Matériaux, Mathématiques Appliquées et Calcul Scientifique, Informatique, Mesures et Contrôle Qualité.

POLYTECH Ancey-Chambéry	École polytechnique de l'Université de Savoie Domaine Universitaire BP 80439 74016 ANNECY le VIEUX Cedex tél. 04.50.09.66.00 mel : admission@polytech-savoie.fr www.polytech-savoie.fr	Environnement, Bâtiment, Énergie Instrumentation, Automatique, Informatique Mécanique, Matériaux
POLYTECH Clermont-Ferrand	Institut des Sciences de l'Ingénieur de Clermont-Ferrand Complexe des Cézeaux - B.P. 206 - 63174 - AUBIÈRE Cedex tél. : 0 473 407 507 mel : admission@polytech-clermont.fr www.polytech-clermont.fr	Génie Civil Génie Électrique Génie Mathématique et Modélisation Génie Physique
POLYTECH Grenoble	École polytechnique de l'université Grenoble 1 B.P. 53 - 38041 GRENOBLE cedex 9 tél. : 0 476 827 902 mel : admission@polytech-grenoble.fr www.polytech-grenoble.fr	Géotechnique Informatique Industrielle, Instrumentation Prévention des Risques Matériaux
POLYTECH Lille	École polytechnique universitaire de Lille Cité Scientifique - 59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex tél. : 0 328 767 300 mel : admission@polytech-lille.fr www.polytech-lille.fr	Géotechnique/Génie Civil Informatique et Statistique Informatique - Microélectronique - Automatique Mécanique Matériaux

POLYTECH Lyon	École polytechnique de l'université Claude Bernard Lyon 1 Domaine universitaire de la Doua - 15 Boulevard Latarjet - 69622 Villeurbanne Cedex tél : 04 72 43 27 16 mel : admission@polytech-lyon.fr www.polytech-lyon.fr	Mécanique, Systèmes Industriels, Matériaux, Mathématiques Appliquées, Modélisation
POLYTECH Marseille	École polytechnique universitaire de Marseille (+ ESIL) Institut Méditerranéen de Technologie (I.M.T.) Technopôle de Château-Gombert - 13451 MARSEILLE Cedex 20 Site de Luminy – Case 925 - 13288 MARSEILLE CEDEX 9 tél. : 0 491 054 436 mel : admission@polytech-marseille.fr www.polytech-marseille.fr	Génie Civil Génie Industriel, Informatique Mécanique Énergétique Microélectronique et Télécommunications Matériaux, Internet
POLYTECH Montpellier	École polytechnique universitaire de Montpellier Place Eugène Bataillon - 34095 MONTPELLIER Cedex 5 tél. : 0 467 143 165 mel : admission@polytech-montpellier.fr www.polytech-montpellier.fr	Électronique Robotique, Informatique Industrielle, Énergies renouvelables, Mécanique
POLYTECH Nantes	École polytechnique de l'université de Nantes Rue Christian Pauc – B. P. 50609 44306 NANTES Cedex 3 tél. : 0 240 683 107 mel : admission@polytech-nantes.fr www.polytech-nantes.fr	Électronique et technologies numériques, Génie Civil Génie Électrique, Informatique Industrielle Thermique Énergétique, Matériaux
POLYTECH Nice-Sophia	École polytechnique de l'université de Nice Sophia Antipolis 930 route des Colles - BP 145 06903 SOPHIA ANTIPOLIS cedex tél. : 0 492 965 050 mel : admission@polytech-nicesophia.fr www.polytech-nicesophia.fr	Électronique Informatique Mathématiques Appliquées et Modélisation
POLYTECH Orléans	École polytechnique de l'Université d'Orléans – Service Concours 8 rue Léonard de Vinci – 45072 ORLÉANS CEDEX 2 tél : 0 238 417 052 mel : admission@polytech-orleans.fr www.polytech-orleans.fr	Écotecnologies électroniques et Optique Génie Civil, Géosciences, Environnement Mécanique, Matériaux, Énergétique
POLYTECH Paris Sud	École polytechnique de l'Université Paris-Sud (Paris 11) Maison de l'ingénieur, bât.620 - Université Paris-Sud - 91405 Orsay cedex tél : 0 169 338 600 mel : cycleingenieur@ifips.u-psud.fr www.polytech-parissud.fr	Électronique et Systèmes embarqués Informatique Matériaux Optronique
POLYTECH Paris-UPMC	École polytechnique universitaire Pierre et Marie Curie (Paris 6) 4 Place Jussieu - Case courrier 135 - 75252 PARIS cedex 05 tél. : 0 144 277 313 mel : admission@polytech-parisupmc.fr www.polytech-parisupmc.fr	Électronique, Informatique, Systèmes embarqués Matériaux (chimie) Robotique Sciences de la Terre
POLYTECH Tours	École polytechnique de l'université de Tours 64 avenue Jean Portalis 37200 Tours tél.: 0 247 361 418 mel : admission@polytech-tours.fr www.polytech-tours.fr	Génie de l'Aménagement Électronique, Énergie Électrique, Informatique Mécanique, Conception de Systèmes

CONCOURS COMMUN des ÉCOLES DES MINES
ÉCOLES DES MINES d'ALBI, ALES, DOUAI, NANTES et ENSTA Bretagne

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le concours commun des Écoles des Mines recrute dans la filière PT au profit :

- des Écoles des Mines d'Albi, Alès, Douai, Nantes. Ces quatre écoles, membres du GEM (Groupe des Écoles des Mines), forment des ingénieurs généralistes avec un choix d'options dans les domaines technologiques : Génie Civil, Environnement, Matériaux, Génie des Procédés, Énergétique, Informatique, Automatique, Productique et Génie Industriel.

- de L'ENSTA Bretagne : École Nationale Supérieure de Techniques Avancées Bretagne (ex ENSIETA). L'ENSTA Bretagne, membre du groupe des ENSTA, forme des ingénieurs pluridisciplinaires qui ont une approche « système » et se spécialisent au choix en : architecture navale, ingénierie offshore, hydrographie, pyrotechnie, génie automobile, modélisation, systèmes embarqués, traitement du signal, robotique, génie logiciel, ingénierie et gestion des organisations.

Pour obtenir davantage de renseignements, la notice du concours et les plaquettes de présentation de chaque école sont disponibles sur le site internet **www.mines.net**, ainsi qu'à l'adresse suivante :



Secrétariat du Concours Commun des Écoles des Mines
 6, avenue de Clavières - 30319 ALES Cedex

Les demandes de renseignements concernant les études et la vie dans nos écoles doivent être directement adressées à celles-ci :

	Nb. places ouvertes (à titre indicatif)
École des Mines d'ALBI Service Admissions - route de Teillet - 81013 ALBI CT Cedex 09 Tél. : 05 63 49 30 45 / admissions@mines-albi.fr	10
École des Mines d'ALÈS Service Admissions - 6 Avenue de Clavières - 30319 ALÈS Cedex Tél. : 04 66 78 50 57 / admissions@mines-ales.fr	22
École des Mines de DOUAI Service Admissions - 941 rue C. Bourseul - B.P. 10838 ; 59508 DOUAI Cedex Tél. : 03 27 71 20 27 / admissions@mines-douai.fr	17
École des Mines de NANTES Service Admissions - 4 rue Alfred Kastler – BP 20722 ; 44307 NANTES Cedex 3 Tél. : 02 51 85 81 45 / admissions@mines-nantes.fr	5
ENSTA Bretagne Service Recrutement - 2 rue François Verny - 29806 BREST Cedex 9 Tél. : 02.98.34.88.00 / nicole.pouliquen@ensta-bretagne.fr	13
Total	67

B - INSCRIPTIONS et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier

- Les frais de dossier sont fixés à 110 euros, quel que soit le nombre des écoles du Concours Commun auxquelles le candidat postule.
- Pour les candidats boursiers du gouvernement français les frais de dossier sont fixés à 0 euro.

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C de la brochure.*

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur le site internet **www.mines.net**

Aucune bonification de points n'est accordée.

D - ÉPREUVES ORALES

Le secrétariat du Concours Commun des Écoles des Mines organise les épreuves orales d'admission spécifiques du 25 juin au 13 juillet 2012 (durée des épreuves : un jour, en région parisienne).

Les candidats déclarés admissibles seront informés des modalités sur le site internet **www.mines.net**

L'oral comporte quatre épreuves obligatoires :

- Mathématiques,
- Sciences Industrielles,
- Langue vivante (anglais, allemand ou espagnol),
- Entretien avec un jury.

Aucune bonification de points n'est accordée.

E - TIPE : *Pas d'épreuve de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E de la brochure.*

Les conditions d'admissibilité et d'admission figurent dans la notice du Concours Commun des Écoles des Mines.

Concours FESIC Prépa

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Onze grandes écoles d'ingénieurs de la FESIC (Fédération d'Écoles Supérieures d'Ingénieurs et de Cadres) organisent chaque année un concours commun. Appartenant à la Conférence des Grandes Écoles, elles forment plus de 1000 ingénieurs chaque année dans toutes les disciplines des sciences de l'ingénieur. Leurs diplômes sont habilités par la Commission des Titres d'Ingénieur. Ces grandes écoles, qui ont la force d'un réseau, proposent un accompagnement personnalisé de leurs étudiants vers les métiers de leur choix. En effet, leur pédagogie repose sur des valeurs essentielles :

- la formation des élèves vers un métier, avec une prise en compte déterminante de la dimension internationale et avec un objectif d'insertion professionnelle réussie,
- une adéquation des formations aux attentes du monde économique, grâce à une étroite collaboration avec les entreprises tout au long du cursus,
- une attention marquée aux valeurs humaines : l'ouverture d'esprit et le respect des autres, l'esprit d'initiative et le travail en équipe, la capacité à s'intégrer et la solidarité...

La brochure de présentation générale de l'ensemble des écoles du Concours FESIC Prépa est disponible dans les secrétariats des lycées et peut être obtenue sur simple demande par Internet : www.fesic.org ou par courrier :



Secrétariat de la FESIC,
35 rue de la Bienfaisance - 75008 Paris

Une documentation plus complète de chaque école peut être demandée directement à chacune d'elles.

B - INSCRIPTIONS et FRAIS DE DOSSIER

L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

Le choix des écoles se fait au moment de l'inscription.

L'inscription au concours FESIC Prépa vaut candidature pour les onze écoles.

Les droits de dossier propres au Concours FESIC Prépa sont perçus directement par le service gestionnaire de la banque PT, au moment de la confirmation d'inscription (par carte bancaire ou par chèque bancaire ou postal). Ils sont les suivants, quel que soit le nombre d'écoles que le candidat choisit parmi les 11 :

Non Boursiers	Boursiers
50 €	25 €

C - ÉPREUVES - ADMISSIBILITE - ADMISSION

Les épreuves écrites retenues par le Concours FESIC Prépa ainsi que leurs coefficients sont indiqués dans la partie C de cette brochure.

À la suite des épreuves écrites, chaque jury d'école établit une liste d'admissibilité. Chaque candidat déclaré admissible par une école est convoqué par elle à un entretien qui se déroule dans ses locaux, devant un jury pouvant réunir enseignants et cadres des entreprises.

Les coefficients sont les suivants :

	ECAM Lyon	ECAM Rennes - Louis de Broglie	ECAM Strasbourg - Europe	EPMI	ESAIP	ESEO	HEI	ISEN Brest	ISEN Lille	ISEN Toulon	ISEP
Entretien	5 (pour chacune des écoles)										

L'appel dans les écoles se fait selon la procédure commune d'intégration décrite en partie E de cette brochure.

Les onze écoles du Concours FESIC Prépa sont les suivantes :

École	Nom et coordonnées	Places offertes
ECAM Lyon	École Catholique d'Arts et Métiers 40, montée Saint-Barthélémy – 69321 LYON Cedex 05 Tél : 04 72 77 06 00 – Fax : 04 72 77 06 11 – www.ecam.fr	3
ECAM Rennes - Louis de Broglie	ECAM Rennes - Louis de Broglie Campus de Ker Lann - BRUZ - CS 29128 - 35091 RENNES Cedex 9 Tel : 02.99.05.84.00 – Fax : 02.99.05.84.19 – www.ecam-rennes.fr	16
ECAM Strasbourg - Europe	ECAM Strasbourg – Europe Allée d'Athènes – BP 65 – 67306 SCHILTIGHEIM Tel : 03.90.40.09.63 www.ecam-strasbourg.eu	15
EPMI	École Supérieure d'Ingénieurs en Génie Electrique, Productique et Management Industriel - <i>Groupe ECAM</i> . 13, boulevard de l'Hautil - 95092 Cergy-Pontoise Cedex Tél : 01 30 75 60 48 - Fax : 01 30 75 60 41 - www.epmi.fr	16
ESAIP	École d'Ingénieurs en informatique – Réseaux et environnement – Sécurité – Prévention des risques 18 rue du 8 mai 1945- BP 80022 49124 Saint-Barthélemy d'Anjou Cedex Tél : 02 41 96 65 10- Fax : 02 41 96 65 11 - www.esaip.org	12
ESEO	Grande École d'Ingénieurs Généralistes 4, rue Merlet de la Boulaye – BP 30926 – 49009 ANGERS Cedex 01 Tel : 02.41.86.67.67 – Fax : 02.41.87.99.27 – www.eseo.fr	5
HEI	Hautes Études d'Ingénieur 13, rue de Toul – 59046 LILLE Cedex Tel : 03.28.38.48.58 – Fax : 03.28.38.48.04 – www.hei.fr	10
ISEN-Brest	Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Brest 20, rue Cuirassé Bretagne – CS 42807 – 29228 BREST Cedex 2 Tel : 02.98.03.84.00 – Fax : 02.98.03.84.10 – www.isen.fr	5
ISEN-Lille	Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Lille 41, boulevard Vauban – 59046 LILLE Cedex Tel : 03.20.30.40.50 – Fax : 03.20.30.40.51 – www.isen.fr	5
ISEN-Toulon	Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Toulon Quartier Mayol – Place Georges Pompidou – 83000 TOULON Tel : 04.94.03.89.50 – Fax : 04.94.03.89.51 – www.isen.fr	5
ISEP	Institut Supérieur d'Électronique de Paris 28, rue Notre-Dame des Champs – 75006 PARIS Tel : 01.49.54.52.00 – Fax : 01.49.54.52.01 – www.isep.fr	12

Informations spécifiques :

Pas de bonification. Toute note inférieure ou égale à 5/20 est examinée par le jury et peut être éliminatoire. Les candidats ayant obtenu un total de points supérieur à la barre fixée par chaque école sont dispensés des épreuves orales. Les candidats admissibles sont invités à contacter chaque école pour fixer leur date de passage d'entretien.

Spécialités et/ou mots clés :

- Ingénieurs généralistes en Technologies de l'Information et de la Communication, Électronique, Informatique, Télécoms et Réseaux, Microélectronique, Nanotechnologies, Automatique, (ESEO, ISEN Brest, ISEN Lille, ISEN Toulon, ISEP, ESAIP)
- Ingénieurs généralistes dans domaines très larges : Bâtiment Travaux publics, Chimie, Conception Mécanique, Technologies de l'Information, Organisation et management des entreprises (HEI), Energie et Génie électrique (HEI- EPMI), Productique, Génie Mécanique, Génie Electrique, Informatique et Matériaux (ECAM), Environnement et sécurité (ESAIP).

Pédagogie commune à ces écoles fondée sur l'accompagnement des élèves vers un métier, une étroite collaboration avec les entreprises tout au long du cursus, une attention marquée aux valeurs humaines (ouverture d'esprit, travail en équipe, solidarité).

CONCOURS Télécom INT

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le concours Télécom INT donne accès à 7 écoles d'ingénieurs présentées ci-dessous.

Il recrute des candidats des classes préparatoires à partir des épreuves écrites gérées par la Banque filière PT auxquelles s'ajoutent des épreuves orales d'admission spécifiques à chaque école. Les renseignements concernant le déroulement de ces oraux ainsi que la formation et la vie à l'école peuvent être demandés directement aux adresses mentionnées ci-dessous.

Écoles		Places offertes (à titre indicatif)	Domaines
	<p>École Nationale des Sciences Géographiques 6 et 8 avenue Blaise Pascal – Cité Descartes Champs-sur-Marne - 77 455 MARNE LA VALLEE cedex 2 Tél : 01.64.15.30.01 - e-mail info@ensg.eu - www.ensg.eu</p>	3	Géomatique : techniques d'acquisition d'informations spatiales (géodésie, GPS, traitement d'images...), informatique, systèmes d'informations.
	<p>École Nationale Supérieure de Physique de Strasbourg Parc d'Innovation-Boulevard Sébastien Brant BP 10413 - F 67412 ILLKIRCH Cedex Tél : 03.68.85.44 12 - e-mail contact@telecom-sante.fr www.ensps.fr</p>	2	Technologies de l'Information et de la Communication pour la Santé (TIC-Santé). <u>Deux parcours:</u> - Diagnostics et Traitements Médicaux Innovants. - Thérapeutiques Innovantes".
	<p>École Nationale Supérieure des Sciences Appliquées et de Technologie - ENSSAT - Service Concours 6 rue de Kerampont-BP 80518- 22305 LANNION Cedex Tél : 02.96.46.90.60 - e-mail secretariat.concours@enssat.fr site : www.enssat.fr</p>	8	Électronique (données multimédia, systèmes embarqués). Informatique (objets communicants, interaction intelligente). Photonique (télécoms optiques, systèmes optroniques).
	<p>École Supérieure d'Informatique et Applications de Lorraine - ESIAL Campus Aiguillettes - 193 avenue Paul Muller - CS 90172 - 54602 VILLERS-LÈS-NANCY Tél : 03.83.68.26.00 - e-mail contact@esial.uhp-nancy.fr site : www.esial.uhp-nancy.fr</p>	12	Ingénierie du logiciel. Logiciel embarqué. Systèmes d'information d'entreprise. Télécommunications, réseaux et services.
	<p>École des Mines de Saint-Etienne – Cycle ISMIN Site Georges Charpak-880 avenue de Mimet - 13120 GARDANNE Tél : 04.42.61.66.16 - e-mail admissions-ismin@emse.fr site : www.ismin.fr</p>	7	Conception microélectronique. Systèmes embarqués. Mobilité et sécurité. Systèmes informatiques. Bioélectronique.
	<p>Télécom Saint-Étienne 25 rue du Docteur Rémy Annino - 42 000 SAINT-ETIENNE Tél : 04.77.91.58.84 - e-mail : concours@telecom-st-etienne.fr site : www.telecom-st-etienne.fr</p>	10	Télécommunications, Imagerie Numérique, Réseaux, Vision, Web technologies, Optique et photonique, Informatique appliquée, Électronique et systèmes embarqués
	<p>Télécom SudParis 9 rue Charles Fourier - 91011 Evry Cedex Tél : 01.60.76.41.11 e-mail : admissions@telecom-sudparis.eu www.telecom-sudparis.eu</p>	6	Technologies de l'information et de la communication : Réseaux, Services Système d'information, Imagerie numérique, Signal et communication.
Total places		48	

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER :

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	110 €

Les candidats "Pupilles de la nation" sont exemptés des frais de dossier.

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C de la brochure*

Une note d'admissibilité est obtenue en prenant en compte l'ensemble des épreuves écrites affectées de leur coefficient.

Une bonification de 10 points est accordée aux **candidats pouvant justifier qu'ils sont pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat.**

Les listes d'admissibilité seront diffusées sur le serveur web de chaque école

D - ÉPREUVES ORALES :

Les candidats déclarés admissibles passent les épreuves orales spécifiques à chaque école.

Les informations détaillées sont décrites dans les brochures des écoles.

E - TIPE : Pas d'épreuve d'évaluation de TIPE.

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E de la brochure*

Pour obtenir davantage de renseignements, demandez la brochure de présentation complète des écoles aux coordonnées suivantes :

Télécom SudParis Admissions
9 Rue Charles Fourier
91011 EVRY Cedex
Tél : 01 60 76 41 11 Fax : 01 60 76 43 37
site Web : www.telecom-sudparis.eu
messagerie : admissions@telecom-sudparis.eu

Pour en savoir plus, visitez le site du concours <http://concours.telecomint.fr>

CONCOURS 3 IL

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

3iL est une école d'ingénieurs habilitée par la CTI, spécialisée en informatique et axée sur le management de projets. Elle enseigne aux étudiants un savoir-faire et un savoir être qui débouchent sur une appréhension globale des métiers du numérique. 3iL prépare ses ingénieurs, **en formation classique ou par apprentissage**, à relever les défis techniques et humains du monde de demain.

► **Savoir-faire technique, méthodologique et de recherche.** Les diplômés sont très vite opérationnels grâce à :

- la participation de professionnels tout au long de leur formation
- 11 modules d'approfondissement : Bases de données, développement orienté objet, BDA et Infogérance, systèmes embarqués, réseaux mobiles et multimédia, réseaux à hauts débits, développement web, sécurité informatique, création et innovation, synthèse d'image, administration et architecture système
- de nombreuses conventions avec les entreprises (comme EDS et AKKA) qui trouvent, avec les élèves de 3iL, les collaborateurs dont elles ont besoin pour répondre aux impératifs de performance de leurs clients
- des stages en entreprise qui constituent une part importante de la formation : 2 mois en 1^{ère} et 2^{ème} année et 6 mois en dernière année.

► **Savoir être mobile, ouvert et réactif.** Au cours de son cursus l'étudiant doit effectuer un séjour à l'étranger :

- Stage financé en Europe ou hors Europe,
- Séjour linguistique avec l'Université de Staffordshire (Angleterre) ou de Dublin (Irlande)
- Séjour académique de 6 mois en Europe chez l'un de nos 20 partenaires Erasmus
- Année de césure pour études ou expérience professionnelle à l'étranger
- Doubles diplômes avec des universités du Québec ou du Staffordshire

Comptant plus de 30 accords avec des établissements en Europe, Amérique, Asie et Afrique, 3iL offre de nombreuses destinations pour effectuer cette mobilité internationale.

3iL laisse enfin la place à la détente et aux loisirs avec les associations étudiantes, le foyer des élèves, les soirées festives et les activités sportives, le gala de fin d'année, la remise des diplômes, la semaine interculturelle...

Pour obtenir plus de renseignements, demandez-nous la brochure de l'école et les documents de présentation :

3IL

43 Rue Sainte Anne – BP 834

87015 LIMOGES CEDEX

Tél : 05 55 31 67 29 – Fax : 05 55 06 30 16

Web : <http://www.3il.fr> – e-mail : e3il@3il.fr



B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
20 €	40 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Les candidats en "3/2" pour la première fois en 2^{ème} année d'études supérieures après le baccalauréat, bénéficient de 20 points de bonification. À l'issue des épreuves écrites, les candidats premiers du classement peuvent être déclarés admis par le jury et donc dispensés de l'épreuve orale.

D - ÉPREUVES ORALES

Les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites reçoivent un courrier les informant de la procédure à suivre pour leur inscription à un entretien organisé par 3iL à Limoges dans les locaux de l'école et à Paris (9^{ème}) dans les locaux de la Maison du Limousin du 21 juin au 5 juillet 2012. Inscriptions obligatoires par Internet à l'adresse : <http://inscriptions.3il.fr> à partir du 1^{er} juin 2012

L'entretien (coefficient 15) dure 20 mn, devant un jury formé d'un représentant de la direction, un professeur et un élève. Le candidat dispose de 20 mn pour préparer son sujet scientifique. Les sujets sont tirés au sort avant l'épreuve. Pendant l'entretien, l'étudiant dispose de 5 mn pour se présenter, 10 mn pour répondre à la question d'actualité et 5 mn d'échange libre avec le jury.

E - TIPE : pas d'épreuve commune TIPE.

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Fondée en 1919 et reconnue par l'État, l'ECE est située **en plein cœur de Paris**. Elle a formé plus de 6 500 ingénieurs et est membre de la Conférence des Grandes Écoles (CGE) ainsi que de l'Union des Grandes Écoles Indépendantes (UGEI). Ses promotions comptent aujourd'hui près de 400 élèves ingénieurs.

L'ECE Paris est une grande école **généraliste et high-tech**. Largement tourné vers les besoins des entreprises, l'enseignement fait une part importante aux cours dispensés par des professionnels, aux projets en équipe et aux stages en entreprises (13 mois de stages au total, en France ou à l'étranger) et à la formation humaine et professionnelle (gestion, communication, etc.)

Spécialités et/ou mots clés : Informatique - Systèmes Embarqués - Télécommunications - Réseaux - Électronique - **Energie & Environnement** - **Transport et Mobilité** - **Automobile** – Robotique - **Finance Quantitative** – **Santé et Technologies** – **Bâtiments** numériques et durables – **Nanotechnologies** - **Sécurité** des Systèmes d'Information - Réseaux Haut Débit – Wireless technologies - Internet professionnel - Médias numériques – Design.

Approche métier : Ingénierie d'affaires - Métiers du Conseil - Entrepreneuriat & Innovation – International – Recherche et développement – Management de projets.

La dimension internationale est très développée. **Un semestre à l'international possible dès la 1^{ère} année au Canada ou en Malaisie. Possibilité de suivre les 2 dernières années en sections internationales enseignées en anglais.** Séminaire de Global Management à University of California, Irvine (USA) pour tous les élèves de dernière année. Plus de 40 % d'entre eux effectuent la dernière année à l'international à travers les 62 accords avec 50 universités étrangères dans 27 pays différents (Europe, Asie, USA, Amérique latine, Afrique).

27 doubles diplômes dont : 8 M2 scientifiques en France (UPMC - Paris Sud - Telecom Paris - CNAM) – 1 M2 de gestion (IAE) – 2 diplômes Grande Ecole de Management (AUDENCIA – ESCEM) – 16 Masters Of Science à l'international.

À travers les différents choix offerts aux élèves c'est **plus de 1 000 cursus différents** qui sont proposés.

Le salaire moyen à l'embauche des diplômés de la promotion 2010 s'élève à 37,4 K€ bruts annuels.

L'ECE propose 20 places aux élèves de la filière PT.

L'ECE dispose d'une filière en apprentissage et propose des bourses internes.

Pour obtenir une documentation détaillée de l'école ou tout renseignement utile, les candidats peuvent s'adresser à :



ECE Paris
Immeuble Pollux
37 quai de Grenelle – CS 71520 – 75725 Paris Cedex 15
Tél. 01.44.39.06.00 - Fax 01.42.22.59.02 – admissions@ece.fr - www.ece.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

D - ÉPREUVES ORALES (Coefficient 8)

Les épreuves orales (entretien individuel et épreuve en équipe sur le thème de l'innovation) ont pour objectif d'évaluer les candidats sur des critères de personnalité (ouverture d'esprit, communication, aptitude à l'action,...) et de motivation (goût pour les sciences et l'innovation, projet personnel,...). Les candidats sont invités dès leur admissibilité à choisir la date de passage de leurs épreuves orales.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Toute note inférieure ou égale à 5/20 peut être éliminatoire et entraîne une délibération du jury.

CONCOURS EIGSI La ROCHELLE

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Reconnue par l'État et habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs depuis sa création, l'École d'Ingénieurs en Génie des Systèmes Industriels (EIGSI) est située à La Rochelle au sein d'un campus moderne. Membre de la Conférence des Grandes Écoles (CGE), et de l'Union des Grandes Écoles Indépendantes (UGEI), l'EIGSI La Rochelle est également membre fondatrice du réseau IngéFrance, composée d'écoles généralistes.

L'objectif majeur de l'EIGSI est de délivrer à ses étudiants une formation scientifique, technique et humaine, en adéquation permanente avec les besoins des entreprises. Cette formation généraliste a pour but de rendre le jeune diplômé rapidement opérationnel dès son insertion professionnelle, mais également de lui fournir les capacités à évoluer dans l'exercice de ses fonctions, et ce, tout au long de sa carrière. Les fonctions concernées appartiennent aux domaines de la recherche, des études, de la conception, de l'industrialisation, de la production, de l'exploitation et de la commercialisation. Les ingénieurs EIGSI sont amenés à spécifier, concevoir, intégrer, valider et produire des produits, des systèmes ou des services, à caractère complexe et à forte valeur ajoutée technologique, et qui requièrent la mise en réseau de multiples compétences

Dans le prolongement du tronc commun généraliste, 7 dominantes sont proposées en fin de cursus :

- Bâtiment et Travaux Publics
- Conception et industrialisation des Systèmes Mécaniques
- Energie et Environnement
- Intégration des Réseaux et des Systèmes d'Information
- Management et Ingénierie des Systèmes Industriels
- Mécatronique
- Modélisation Numérique en Mécanique

De multiples possibilités sont ouvertes aux étudiants pour personnaliser leur cursus (semestre d'études à l'international au sein d'un des 50 partenaires, cursus bi diplômant en France ou à l'étranger, expérience en entreprises (3 stages), mobilité au sein du réseau IngéFrance, année d'immersion en entreprise, double diplôme « ESC Grande Ecole » et 3^{ème} cycle en Management Industriel en partenariat avec Sup de Co La Rochelle, ...).

Pour obtenir une documentation détaillée de l'école ou tout renseignement, les candidats peuvent s'adresser à :



EIGSI La Rochelle

26, rue de Vaux-de-Foletier – 17041 La Rochelle Cedex 1

Tél : 05 46 45 80 04 – Fax : 05 46 45 80 10

www.eigsi.fr - e-mail : admissions@eigsi.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C de la brochure.

D - ÉPREUVES ORALES

Dès parution des résultats, les candidats admissibles sont invités à se connecter sur le site (www.eigsi.fr) afin de sélectionner la date de leurs épreuves orales organisées à l'EIGSI La Rochelle, parmi les possibilités suivantes : **26, 27, 28 juin 2012 - 2, 10, 11 et 12 juillet 2012.**

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE.

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E de la brochure.

CONCOURS EFREI

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Efrei est une grande école qui bénéficie d'un **véritable campus aux portes de Paris** et où chaque étudiant peut **individualiser son parcours de formation**. Grâce à l'universalité des TIC, ses 7 300 ingénieurs travaillent dans **tous les secteurs d'activité**. La rapidité de placement des diplômés est record.

Deux grands profils émergent au sein de la communauté des anciens : des **ingénieurs généralistes** orientés Systèmes et Organisation, des **ingénieurs experts** en Sciences et Technologies.

Informations spécifiques :

Spécialités et ou Mots / Clés : architecture des systèmes d'information, réseaux et services, informatique et finance de marché, intelligence numérique, business intelligence, sécurité et cryptographie, réalité virtuelle, intelligence artificielle et robotique, applications émergentes.

Options secteurs : santé, bancassurance, énergie, transports, sustainable development, logistique, nouveaux média et jeux vidéo, télécoms et Internet.

Options métiers : architecte réseaux, entrepreneur, directeur technique, consultant, ingénieur d'affaires, international project manager, ingénieur financier, manager recherche et innovation.

Ouverture à l'international : 70 partenariats d'échange dont 33 possibilités de double-diplômes. **Immersion obligatoire de 4 mois** dès la 1ère année, au choix : Malaisie, Angleterre ou Californie.

Diplôme Licence UPEMLV (Paris-Est Marne-la-Vallée) : Sciences et technologies, mention maths-info

Ouverture au management /double-diplômes : Grande école AUDENCIA Nantes, MS ESC Grenoble et MBA aux USA.

Vie associative favorisée : 43 associations étudiantes (Junior Entreprise, sports, culture, TIC, finance, humanitaire, international, formation...).

Pour obtenir plus de renseignements, adressez-vous directement à l'Ecole d'Ingénieur :

EFREI - Ecole d'ingénieur des Technologies de l'Information et de la Communication

30-32 Avenue de la République - 94800 Villejuif CEDEX

Tél : 01 46 77 46 77 / www.efrei.fr

Email : admissions@efrei.fr



B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Boursiers	Non boursiers
10 €	20 €

Frais de dossiers des élèves boursiers : ceux-ci seront remboursés par le fonds de dotation Human'IT aux Grands admissibles et aux candidats présents aux oraux.

C – **ÉPREUVES ÉCRITES** : Se reporter au tableau des coefficients.

D - ÉPREUVES ORALES : coefficient = 10. Les épreuves orales se déroulent sur une demi-journée, les candidats admissibles seront invités à choisir une date de passage. Des **bourses d'excellence** sont octroyées aux Grands admis et aux meilleurs Admissibles.

E - **TIPE** : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - RÉSULTATS ET ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Le jury de l'EFREI établit par ordre de mérite la liste des candidats qui peuvent bénéficier de la procédure centralisée d'appel, le classement sera envoyé par courrier aux candidats. En outre, les résultats d'admissibilité ainsi que le classement seront disponibles sur le site Internet de l'EFREI.

CONCOURS EIL Côte d'Opale (Ex. EIPC)

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Manager des projets, Manager des hommes, Participer à l'innovation et la créativité, Évoluer à l'international...

L'EIL Côte d'Opale est une école d'ingénieurs publique proposant une formation généraliste en sciences et technologies avec deux spécialités : **Informatique et Génie Industriel**.

La spécialité « Génie Industriel » a pour objectif de former des ingénieurs capables de gérer une ligne de production dans les différents secteurs de l'industrie. Les métiers de la production nécessitent des compétences dans les domaines des sciences et techniques de l'ingénieur : énergie et développement durable, génie automatique et robotique, management industriel, mécanique et procédés. 11 mois de stage en entreprise.

La spécialité « Informatique » a pour objectif de former des ingénieurs capables d'intervenir lors de la conception, la mise en œuvre, l'exploitation et l'intégration de systèmes numériques d'information et de communication dans leur environnement. Les métiers liés à l'informatique nécessitent des compétences dans les Sciences et Technologies. 2 parcours sont proposés : Ingénierie Logicielle et Informatique Industrielle. 11 mois de stage en entreprise.

En complément de l'enseignement de ces 2 spécialités scientifiques et technologiques, l'élève ingénieur est formé aux grandes fonctions de l'entreprise : droit et innovation, entrepreneuriat, marketing et communication, recherche et développement, ressources humaines.

Pour obtenir davantage de renseignements et demander la brochure de présentation complète de l'école, merci de vous adresser aux coordonnées suivantes :



École d'Ingénieurs du Littoral Côte d'Opale (Ex. EIPC)

Campus de Calais : Spécialité Informatique

50 Rue Ferdinand Buisson – BP 30613 - 62228 CALAIS CEDEX

Tél : 03 21 46 55 58

Campus de Longuenesse : Spécialité Génie Industriel

La Malassise – BP 50109 - 62968 LONGUENESSE CEDEX

Tél : 03 21 38 85 13 Fax. : 03 21 38 85 05

ww.eilco.fr - e-mail : contact@eilco-ulco.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES :

Se reporter au tableau des coefficients en partie C. Le jury fixe une barre d'admissibilité.

D - ÉPREUVES ORALES

Les candidats admissibles à l'oral sont convoqués par courrier.

L'entretien de motivation a lieu au **Lycée Janson de Sailly – Paris 16^{ème} du 25 juin au 29 juin 2012** et à **Longuenesse du 2 au 6 juillet 2012**. Il se déroule sur une demi-journée. Pas de bonification, le jury peut fixer une note éliminatoire à l'épreuve.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Selon les résultats des notes d'écrit et d'oral, les candidats sont classés sur des listes par spécialité. Les résultats sont notifiés par écrit aux candidats classés.

CONCOURS EISTI

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Membre de la Conférence des Grandes écoles, l'EISTI forme dans ses deux campus de Cergy et de Pau des ingénieurs en génie informatique et en génie mathématique. Les élèves ingénieurs acquièrent un savoir progressivement spécialisé : après une année de tronc commun, ils choisissent leur parcours (deux parcours possibles par spécialité) puis poursuivent leur scolarité en 3^{ème} année dans l'une des options du parcours choisi. Tout au long de la formation une importance particulière est accordée au management et à la communication. Les stages en entreprise (5 mois en 2^{ème} année et 5 mois en 3^{ème} année) aboutissent fréquemment à un CDI avant même l'obtention du diplôme. Doubles-diplômes étrangers (MBA, MSC) et Masters en partenariat avec certaines Universités et Écoles de management sont également accessibles en 3^{ème} Année (Paris-Dauphine, ESSEC, Grenoble Ecole de Management, ...).

Pour obtenir davantage de renseignements, télécharger la plaquette sur le site www.eisti.fr ou la demander aux adresses suivantes :



Campus de Cergy	Campus de Pau
EISTI Service Concours Avenue du parc 95011 Cergy-Pontoise Tél. : 0134251014 Mel : concours-cergy@eisti.fr	EISTI Service Concours 2 boulevard Lucien Favre CS 77563 64075 PAU CEDEX Tél. : 0559059090 Mel : concours-pau@eisti.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES :

Se reporter au tableau des coefficients en partie C.

Le jury fixe une barre d'admissibilité. Les résultats des épreuves écrites seront envoyés par courrier et publiés sur le site internet de l'EISTI (www.eisti.fr).

D- ÉPREUVES ORALES

Convocation : Chaque candidat est convoqué individuellement par l'EISTI aux épreuves orales.

Epreuves : Les épreuves orales auront lieu dans les locaux de l'EISTI, à Cergy ou à Pau, **du 20/06/2012 au 13/07/2012**. L'épreuve se déroule sous forme d'un entretien avec un jury composé de deux enseignants de l'EISTI et d'un représentant du milieu de l'entreprise. Cet entretien commence par l'étude d'un texte et se poursuit par la présentation par le candidat de son parcours et de ses objectifs. L'objectif de cet entretien est de permettre au jury d'évaluer les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur en sciences du traitement de l'information.

Seront prises en compte pour l'admission les notes de l'écrit avec un total de 25 coefficients et la note de l'épreuve orale avec un coefficient de 25.

Résultats : le jury du concours EISTI fixe la barre d'admission. Les résultats seront envoyés par courrier et publiés sur le site internet de l'EISTI (www.eisti.fr).

E - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École Nationale d'Ingénieurs du Val de Loire, implantée à BLOIS, est une école **publique** créée en 1993 et habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur ; elle a rejoint le réseau des Écoles Nationales d'Ingénieurs (700 diplômés par an) en 2006.

Elle forme des ingénieurs **généralistes polyvalents** destinés à l'industrie, qui trouvent très rapidement leur place, principalement dans des grands groupes internationaux, en conception (R & D), fabrication, maintenance, achats, logistique, management des hommes, méthodes, sûreté de fonctionnement, environnement....

La formation s'appuie sur une triple compétence scientifique et technique : génie mécanique, génie électrique et informatique industrielle, génie des systèmes industriels. Une large place est faite à la communication, en français et en langue étrangère. **Plusieurs stages d'une durée totale d'un an** ainsi qu'une **expérience à l'étranger systématique** permettent de plus aux jeunes ingénieurs de l'ENI du Val de Loire d'être immédiatement opérationnels à la sortie de l'École.

Six options sont offertes en dernière année **sur place** : Sûreté de Fonctionnement et Systèmes Industriels ; Production et Méthodes ; Automobile et Transports ; Ingénierie des Achats Industriels ; Instrumentation et Systèmes Automatisés ; Informatique et Systèmes Industriels, **ainsi qu'une dizaine dans des établissements partenaires à l'étranger**. Les élèves ont également la possibilité d'obtenir des doubles diplômes grâce aux accords passés avec de nombreux masters français ou étrangers, dans des spécialités variées (informatique, imagerie médicale, électronique-signal-microsystèmes, mécanique et matériaux avancés, ...).

L'école offre **12 places** au concours dans la filière PT. L'ENI du Val de Loire a mis en place un dispositif pédagogique différencié, avec des enseignements spécifiques fonctions de la provenance des élèves.

Frais de scolarité : droits universitaires (584 € en 2011)

Pour obtenir de plus amples renseignements, ou recevoir la brochure de l'école :



École Nationale d'Ingénieurs du Val de Loire
Service Vie des Élèves et Affaires Pédagogiques
 Rue de la Chocolaterie - B.P. 3410 - 41034 BLOIS Cedex
 Tel : 02 54 55 84 50 - Fax : 02 54 55 84 41 - e-mail : contact@enivl.fr
Plus d'informations : www.enivl.fr

B - INSCRIPTIONS ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	30 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C.

Les résultats d'admissibilité seront communiqués aux candidats sur le site Internet <http://www.banquept.fr>.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 30 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

D - ÉPREUVES ORALES

L'ENI du Val de Loire organise une épreuve d'admission dans les locaux de l'école. Les épreuves orales se dérouleront **entre le 13 et le 29 juin 2012**, et la procédure d'inscription sera précisée **par courriel** à tous les candidats admissibles. Les candidats sont évalués, à travers un entretien, sur les critères suivants : expression orale, culture scientifique et technique, dynamisme / initiative / motivation, niveau d'anglais. La fiche synoptique du TIPE peut servir de base à l'évaluation de la culture scientifique et technique.

Cet entretien a un poids égal à la moitié de celui des épreuves écrites. Le jury peut fixer une note éliminatoire.

E - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E.

CONCOURS ENSAIT

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le secteur textile habillement distribution est un domaine d'activité où l'innovation est permanente à l'échelle mondiale. La présence au sein de l'ENSAIT du laboratoire de recherche Génie des Matériaux Textiles et le dynamisme de l'équipe Relations Internationales permettent de garantir simultanément une formation de pointe dans les nouvelles technologies liées aux sciences de l'information et de la communication et aux matériaux et produits textiles, et une expérience à l'international. Une place importante est donnée à l'ouverture des élèves ingénieurs grâce à la pédagogie et aux activités culturelles, ce qui est garant d'une bonne employabilité des ingénieurs formés. Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'Ecole aux coordonnées suivantes:



ENSAIT - Secrétariat du Concours -
2 allée Louise et Victor Champier - BP 30329 59056 Roubaix cedex 1
Tél : 03 20 25 89 55 - Fax : 03 20 24 84 06
www.ensait.fr - e-mail : concours@ensait.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Une majoration de 20 points pour les bacheliers de moins de 2 ans sera attribuée.

Les candidats les mieux placés pourront être admis sans avoir à subir les épreuves orales, ils recevront la notification de leur admission.

Les résultats d'admissibilité ou d'admission directe seront communiqués via le site web : concours.ensait.fr

D - ÉPREUVES ORALES

L'ENSAIT organise des épreuves orales d'admission spécifiques.

Dates et durée : les épreuves orales se dérouleront à partir du 13 juin 2012.

Chaque candidat(e) subit l'ensemble des épreuves sur une seule journée qui commence à 7 h 45.

Lieu des épreuves : **ROUBAIX**.

Nature et coefficients des épreuves :

Maths **8** - Physique **6** - Chimie **6** - Sciences Industrielles **6** - Langue Vivante **4** - Entretien **8** = Total des épreuves **38**

Trois langues vivantes sont au programme : anglais, allemand ou espagnol.

Une note, fixée par le jury, est éliminatoire pour le groupe (entretien + langue).

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

L'admission est prononcée en fonction de la somme :

- du total des points obtenus à l'admissibilité (majoré de 20 points pour les bacheliers depuis moins de 2 ans),
- des notes d'oral affectées des coefficients précisés au paragraphe précédent,
- d'une deuxième majoration de 15 points pour les bacheliers depuis moins de 2 ans.

Les résultats définitifs seront notifiés aux candidats sur le site web concours.ensait.fr et par courrier.

G - Gestion des appels et de l'intégration à l'école

Les candidats classés à l'ENSAIT sont appelés selon la procédure commune du SCEI (Service Concours Ecoles Ingénieurs) en fonction de leur classement, du nombre de places offertes et de leurs vœux préférentiels.

CONCOURS ENSIL

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges est une école publique à vocation polytechnique. Elle forme des ingénieurs polyvalents ayant acquis des compétences particulières dans quatre spécialités attractives et porteuses d'avenir :

- Eau et Environnement,
- Électronique et Télécommunications,
- Matériaux,
- Mécatronique.

L'école offre 4 places pour les candidats PT dans la spécialité Mécatronique

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



ENSIL

Parc Ester Technopole

87 068 LIMOGES Cedex

Tél : 05 55 42 36 70 Fax : 05 55 42 36 80

E mail : scolarite@ensil.unilim.fr

Site web : www.ensil.unilim.fr

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Les épreuves sont choisies dans la Banque PT, *se reporter au tableau reprenant les matières et les coefficients.*

Le jury du Concours fixe une barre d'admissibilité.

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

D - ÉPREUVES ORALES

L'épreuve orale, d'une demi-heure environ, consiste en un entretien relatif à la culture générale et à la motivation des candidats au métier d'ingénieur.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E.*

CONCOURS ENSISA

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs Sud Alsace est une école publique qui forme des ingénieurs généralistes. Elle offre 25 places dans les filières suivantes :

- Mécanique (9 places)
- Automatique & Systèmes (6 places)
- Informatique & Réseaux (6 places)
- Textile & Fibres (4 places)

L'Ensisa forme aux métiers de la recherche et du développement, des études et de la production.

La présence de 2 laboratoires, (MIPS, "Modélisation Intelligence Processus Systèmes", et LPMT "Laboratoire de Physique et Mécanique Textiles"), adossés à l'Ensisa, garanti des échanges toujours plus riches et permanents entre la recherche et l'enseignement

Suivant la filière d'école, les étudiants ont la possibilité d'effectuer en parallèle avec la 3^{ème} année le Master 2^{ème} année mention Mécanique spécialité Mécanique et Science des Fibres ou le Master 2^{ème} année mention Automatique et Informatique Industrielle. Il est également offert aux étudiants l'opportunité de faire leur stage de fin d'études (6 mois) ou leur 3^{ème} année à l'étranger (USA, Canada, Angleterre, Australie ...)

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



ENSISA - Service Concours
11, rue Alfred Werner - 68093 MULHOUSE Cedex
Tél : 03 89 33 66 77 - Fax : 03 89 33 63 39
E-mail : concours.ensisa@uha.fr - Internet : www.ensisa.fr

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure

B-2 Frais de dossier

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
10 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Le jury fixe une barre d'admissibilité. Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites. Les résultats d'admissibilité seront communiqués individuellement aux candidats par e-mail et courrier.

D - ÉPREUVES ORALES :

Convocation : Chaque candidat est convoqué individuellement par l'ENSISA.

Épreuve : L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'ENSISA. Elle aura lieu à Mulhouse, dans les locaux de l'ENSISA, pendant la période du **11 juin au 06 juillet 2012**.

Elle se déroule sous la forme d'un entretien devant un jury, constitué d'enseignants en sciences de l'ingénieur ou en management ainsi que d'une personnalité du monde économique, qui a pour objectif d'évaluer l'ouverture d'esprit, les aptitudes et les motivations du candidat pour le métier d'ingénieur.

Une visite de l'établissement sera organisée à cette occasion.

Seront prises en compte pour l'admission la moyenne de l'écrit, affectée du coefficient 0,5 et la note de l'épreuve orale, affectée du coefficient 0,5.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Sont déclarés admis, les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure à un seuil fixé par le jury.

Les résultats d'admission seront communiqués individuellement aux candidats par e-mail et courrier.

CONCOURS ENSTIB

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

École interne de l'Université Henri Poincaré – Nancy 1, l'**ENSTIB** forme des ingénieurs généralistes spécialisés pour les industries du bois et les industries des matériaux renouvelables et matériaux à base de fibres, pour des responsabilités en production, bureau d'études, méthodes, recherche-développement, qualité...

En 2^e et 3^e année : orientation Construction bois, Énergie et environnement, Production et logistique, ou Matériaux fibreux naturels.

Les grands secteurs d'activité des ingénieurs ENSTIB sont la menuiserie industrielle, l'ameublement, la construction, les matériaux à base de bois, les matériaux à base de fibres naturelles...

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



École Nationale Supérieure des Technologies et Industries du Bois

27, rue Philippe Seguin - BP 1041 - 88051 ÉPINAL cedex 9

Tél : 03 29 29 61 00 - Fax : 03 29 29 61 38

E-mail : concours@enstib.uhp-nancy.fr - Internet : <http://www.enstib.uhp-nancy.fr>

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 15 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

Les résultats de l'admissibilité (convocation à l'entretien ou élimination) sont publiés sur le site Web de l'École et affichés à l'ENSTIB. Les convocations sont notifiées aux candidats par courrier.

Les candidats admissibles sont convoqués à l'**entretien spécifique à l'ENSTIB** aux environs du 15 juin.

D - ÉPREUVES ORALES

L'entretien d'admission à l'ENSTIB se déroule à ÉPINAL, dans les locaux de l'école, du 3 au 10 juillet. La date et l'heure de passage proposées lors de la convocation peuvent être modifiées sur demande du candidat au service Concours de l'ENSTIB.

L'entretien a une durée de 30 minutes devant un jury de 3 ou 4 personnes (enseignant, enseignant de langues, industriel, ancien élève).

Il s'agit d'un entretien de personnalité et de culture générale, dont une partie peut se dérouler dans une langue étrangère choisie par le candidat (anglais, allemand ou espagnol).

Cet entretien est précédé d'une épreuve écrite d'une durée de 30 minutes comportant des questions de français et de culture générale et d'un test en langue étrangère, au choix anglais, allemand ou espagnol (du type TOEIC) et/ou d'un texte en français (du type réponse à une annonce).

La production écrite est un élément de notation de l'entretien et sert de point d'accrochage pour la discussion.

Pour l'admission, l'entretien a le même poids que les épreuves écrites d'admissibilité.

E - TIPE : l'ENSTIB n'utilise pas les notes de l'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

CONCOURS ESFF

A – INFORMATIONS GÉNÉRALES

La vocation de l'École Supérieure de Fonderie et de Forge (ESFF) est de former les ingénieurs et les cadres supérieurs pour les industries de la transformation des matériaux métalliques, en particulier par fonderie et par forgeage. Pour atteindre ses objectifs, l'ESFF dispense un enseignement équilibré, fondé sur des connaissances scientifiques solides, indispensables à la compréhension de mécanismes physiques fondamentaux et à l'application intelligente de techniques modernes (CAO, modélisation, simulation numérique, etc.).

La formation est réalisée par la voie de l'apprentissage. L'alternance retenue est du type 3 mois/3mois pour les deux premières années, 6 mois/6mois pour la troisième année afin de renforcer la dernière période en entreprise correspondant au projet de fin d'études. Deux périodes à l'étranger sont prévues dans la formation : la première (en fin de première année) sous la forme d'une expérience professionnelle à l'étranger, la deuxième (en fin de deuxième année) sous la forme d'un stage linguistique avec passage du TOEIC sur place en fin de session. Actuellement, ce stage linguistique a lieu à Bristol en Grande Bretagne.

Les élèves de l'école sont rémunérés selon les modalités définies par le code du travail. **L'ESFF fournit la société d'apprentissage aux élèves admis qui ne possèdent pas d'entreprise au moment de leur intégration. Aucun droit de scolarité n'est perçu ni par l'école ni par une autre instance.**

L'école offre 7 places pour les candidats de la filière PT.

La formation conduit au diplôme d'ingénieur de l'ESFF, en convention avec SUPMECA Paris.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



ESFF – 44 avenue de la Division Leclerc – 92310 Sèvres

Tél : 01 55 64 04 40 Fax : 01 55 64 04 45

E mail : contact@esff.fr

Site web: <http://www.esff.fr>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Les épreuves sont choisies dans la Banque PT, *se reporter au tableau reprenant les matières et les coefficients (en partie C de ce livret, page 13).*

D - ÉPREUVES ORALES

L'ESFF organise une seule épreuve orale d'admission (un entretien de motivation) dans les locaux de l'école entre mi-juin et mi-juillet. Plusieurs dates sont proposées aux candidats avant leur convocation définitive. Pour l'admission, cet entretien de motivation a le même poids que l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité.

E - TIPE : *l'ESFF n'utilise pas les notes de l'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E.*

Les résultats sont consultables sur le site web de l'école et notifiés par courrier adressé à chaque candidat.

A – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Grande École d'ingénieurs reconnue par l'État, l'École Supérieure d'Informatique Électronique Automatique a été fondée à Paris en 1958. L'ESIEA est membre de la CGE (Conférence des Grandes Écoles) et de l'UGEI (Union des Grandes Écoles Indépendantes). Pour ses 2 établissements de Paris/Ivry et Laval, elle offre le même cursus et délivre le même diplôme d'ingénieur (grade Master) habilité par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur). Les 900 étudiants de l'école choisissent eux-mêmes leur établissement d'inscription.

L'ESIEA forme des ingénieurs généralistes des **Nouvelles Technologies et des Sciences du Numérique** en Informatique Electronique et Automatique. Le cursus allie un haut niveau technico-scientifique avec des enseignements de formation humaine et management. L'école est gérée bénévolement par l'association de ses **6.400 anciens élèves** qui investissent la totalité des ressources dans les enseignements et la recherche.

La **recherche appliquée** est au cœur de la pédagogie de l'ESIEA. Assurée par des enseignants-chercheurs, elle donne aux étudiants le goût de l'innovation et se structure autour des **5 pôles et laboratoires de recherche**, étroitement liés aux **majeures et mineures** de 5^{ème} année : Réalité Virtuelle et Système Embarqués (RVSE), Sécurité de l'Information et des Systèmes (SIS), Acquisition et Traitement des Images et du Signal (ATIS), Cryptologie et Virologie Opérationnelle (CVO) et Art et Recherche Numérique (ARNUM).

Plusieurs accords permettent de préparer des doubles diplômes en France ou à l'étranger : Université de Technologie de Troyes (6 Masters), Grenoble École de Management (5 Mastères Spécialisés), ENSAM et Université d'Angers (2 Masters en Réalité Virtuelle), Université Paris Dauphine, plus de 10 destinations Erasmus (Allemagne, Espagne, Finlande, UK, etc.), plus de 40 Masters hors Europe (Australie, Nouvelle Zélande, USA, Canada, Japon, Thaïlande).

En interaction permanente avec les entreprises (projets, Forum Entreprises, Colloque sur l'environnement en entreprise, séminaires, 11 mois de stages...), les ingénieurs ESIEA s'insèrent très facilement dans la vie professionnelle. 98% des diplômés trouvent leur premier emploi en CDI avant même la sortie de l'école. Le salaire moyen à l'embauche s'élève à 37,3K€ bruts annuels.

L'ESIEA propose 15 places aux élèves de la filière PT.

Pour obtenir une documentation détaillée ou tout renseignement utile, merci de vous adresser à :



ESIEA - Service Admissions

74 bis Avenue Maurice Thorez - 94200 Ivry sur Seine
Tél. 01 43 90 21 16 - admissions@esiea.fr - www.esiea.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C de la brochure*

D - ÉPREUVES ORALES

À l'issue des épreuves écrites, les **Grands Admis** sont dispensés d'épreuves orales, et les **Admissibles devront passer des oraux entre mi-juin 2012 et mi-juillet 2012 dans les locaux de l'un des sites de l'ESIEA (Paris ou Laval)**. Chaque candidat admissible pourra choisir sa date de passage sur le site www.esiea.fr.

Les épreuves orales incluent un **exercice d'évaluation technico-scientifique** (coef. 6), un **entretien individuel de motivation** (coef. 8) ainsi qu'une **épreuve d'anglais** (coef. 6). Le détail de ces épreuves vous sera communiqué ultérieurement. Toutes visent à évaluer la personnalité et l'aptitude générale du candidat à exercer le métier d'ingénieur (capacités de réflexion, curiosité scientifique, ouverture d'esprit, sens de la communication, cohérence de l'argumentation).

La **Bourse d'Excellence ESIEA** sera délivrée aux Grands Admis et aux meilleurs admissibles.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F – ADMISSION : *la procédure est indiquée ci-dessus et en partie E de la brochure*

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ESIEE-Amiens, membre du Réseau ESIEE, est habilitée par la CTI et est membre de la Conférence des Grandes Ecoles.

Formation généraliste en Génie Electrique, avec une orientation dans les domaines des Réseaux et Télécommunications, de la Mécatronique, du Génie Électrique dans le contexte du Développement Durable.

La formation repose largement sur un Apprentissage par Projets où l'esprit d'initiative et la culture du travail en équipe sont valorisés. Avec des partenaires universitaires dans 35 pays, la formation a une large dimension internationale. 7 accords de doubles diplômes permettent aux étudiants d'effectuer leur dernière année d'études à l'étranger (Afrique du Sud, Angleterre, Canada, Chine, Danemark, Suède, Taiwan). Le choix des stages en entreprise professionnalise la formation et permet à près de 90% des Ingénieurs d'avoir un emploi dans les 2 mois après le diplôme.

L'ESIEE-Amiens propose 10 places aux élèves de la filière PT.

Pour obtenir une documentation détaillée de l'école ou tout renseignement utile, les candidats peuvent s'adresser à :



ESIEE-Amiens
Perrine Mullier - Service des Admissions
14 quai de la Somme – BP 10100 – 80082 Amiens cedex 2
Tél. 03.22.66.20.51 - mullier@esiee.fr - www.esiee-amiens.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	20€

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

D - ÉPREUVES ORALES

Un entretien scientifique de 30 minutes (coefficient 8) permet d'évaluer les qualités d'expression orale, la compréhension d'un texte tiré au sort, la façon d'étayer une argumentation, l'ouverture d'esprit, la motivation du candidat et la pertinence de son projet professionnel. Une note inférieure ou égale à 8 sur 20 à l'entretien est éliminatoire.

Les entretiens se déroulent dans les locaux de l'ESIEE-Amiens du 25 juin au 6 juillet 2012.

Chaque candidat admissible pourra choisir sa date de passage sur www.esiee-amiens.fr ou 03 22 66 20 51.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Informations spécifiques :

Une bonification de 15 points est accordée à l'issue de l'écrit aux élèves étant pour la première fois en seconde année de classe préparatoire aux grandes écoles.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

ESIEE Paris est une grande école qui forme des ingénieurs dans le domaine des nouvelles technologies. Proche des entreprises, ESIEE Paris propose une formation donnant une part importante aux projets, stages et enseignements dispensés par des professionnels.

L'école offre un **vaste choix d'options interdisciplinaires** et de parcours (**parcours Management, parcours Recherche...**) qui permettent à chaque étudiant de personnaliser sa formation.

Une large dimension internationale : Tous les étudiants doivent suivre une partie de leur cursus à l'étranger dans une des **80 universités partenaires** ou en entreprise pour une durée allant de 3 à 18 mois. ESIEE Paris propose également **2 filières internationales** et **9 accords de doubles diplômes**.

Spécialités et/ou mots clés : **Informatique – Télécommunications – Réseaux - Systèmes embarqués – Electroniques – Micro et Nanotechnologies – Systèmes d'information - Wireless communication – Génie industriel – Energies et environnement – Biotechnologies et bioindustries – Management des technologies**

L'ESIEE propose 10 places aux élèves de la filière PT.

Pour obtenir une documentation détaillée de l'école ou tout renseignement utile, les candidats peuvent s'adresser à :



ESIEE Paris
L'école d'Ingénieurs de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
 Cité Descartes – BP 99 - 2 Bd Blaise Pascal – 93162 NOISY LE GRAND Cedex
 Tél. : 01 45 92 65 07 Site web : www.esiee.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

D - ÉPREUVES ORALES

Un entretien scientifique de 30 minutes (coefficient 8) permet d'évaluer les qualités d'expression orale, la compréhension d'un texte tiré au sort, la façon d'étayer une argumentation, l'ouverture d'esprit, la motivation du candidat et la pertinence de son projet professionnel. Une note inférieure à 10 sur 20 à l'entretien est éliminatoire. Les entretiens se déroulent dans les locaux d'ESIEE Paris du 20 juin au 4 juillet 2012. Les candidats admissibles doivent prendre rendez-vous sur le site <http://oral.esiee.fr/>.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Informations spécifiques : **Une bonification de 15 points est accordée à l'issue de l'écrit aux élèves étant pour la première fois en seconde année de classe préparatoire aux grandes écoles.**

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ESIGELEC, créée en 1901, sous tutelle du Ministère de l'Industrie, habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur, membre de la Conférence des Grandes Écoles, est implantée à Rouen sur le Technopôle du Madrillet, au sein d'un complexe à vocation européenne à 1h de Paris, dans de nouveaux bâtiments ultra modernes. Elle a formé plus de 8000 diplômés et ses promotions sont environ de 400 élèves-ingénieurs dont **120 suivent leur cursus par l'apprentissage en étant salariés et exonérés de frais de scolarité.**

L'ESIGELEC offre une formation technologique généraliste permettant de nombreux degrés de liberté et mettant l'accent sur l'approche managériale, la maîtrise de la communication et des langues, le développement personnel, l'immersion en entreprise et l'ouverture internationale.

L'élève-ingénieur de l'ESIGELEC se constitue son projet professionnel au travers de différents choix :

- un cursus classique ou par l'apprentissage
- 12 dominantes bilingues anglais-français (Architecture et sécurité des réseaux, Génie des systèmes d'information, Ingénierie des systèmes électroniques de télécommunication, Ingénierie des communications, Automatique et robotique industrielle, Ingénierie des systèmes embarqués, Génie électrique et transport et Ingénieur d'affaires, Ingénieur Finance, Mécatronique et Génie Electrique, Energie Développement Durable, Ingénierie Biomédicale)
- 10 approches métiers enseignées par des professionnels (Ingénieur d'affaires, Ing. recherche et développement, Ing. conseil, Ing. projet, Ing. à l'international, Ing. entrepreneur, Ing. qualicien Ing. financier, ing logisticien, Architecte d'entreprise)
- 8 à 12 mois de stages au total, en France (entreprise, laboratoire, Institut de recherche de l'École en systèmes électroniques embarqués), et à l'étranger (en laboratoire ou cycle d'étude dans une des 75 universités partenaires dans 30 pays, ou en entreprise dans un réseau de plus de 400 entreprises ou encore en année césure)
- 15 possibilités de doubles diplômes (7 Masters à l'étranger aux Etats-Unis, Irlande, Allemagne, Canada ou Royaume Uni, 5 Masters de Recherche, 1 Master de Gestion, 2 diplômes Grande école : Rouen Bussiness School ou Audencia Nantes)

La pédagogie par projets (« initiative et créativité » et « ingénieur »), l'expérience encouragée de la vie associative (plus de 30 clubs), les interventions de nombreuses entreprises ainsi que le parrainage des diplômés, structurent l'ensemble du cursus et préparent à la vie professionnelle sans oublier la dimension humaine et personnelle.

L'ESIGELEC propose 40 places aux élèves de la filière PT.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'École aux coordonnées suivantes :



ESIGELEC

Technopôle du Madrillet

Avenue Galilée BP10024

76801 Saint Etienne du Rouvray Cedex

Tél : 02.32.91.58.58 Fax : 02.32.91.58.59

Internet : [http : // www.esigelec.fr](http://www.esigelec.fr) e-mail : esigelec@esigelec.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

D - ÉPREUVES ORALES

L'entretien constitue l'épreuve orale ; il a pour coefficient 15.

Le candidat choisit sa date de passage, par téléphone, parmi les dates proposées, ainsi que le lieu (Rouen ou Paris). L'entretien, d'une durée de 30 minutes, a pour objectif d'apprécier les qualités d'expression du candidat, sa réflexion, son ouverture d'esprit, la cohérence de son argumentation.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - RÉSULTATS ET ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Le Jury de l'ESIGELEC établit par ordre de mérite la liste des candidats qui peuvent bénéficier de la procédure centralisée d'appel, le classement sera envoyé par courrier aux candidats.

Les résultats d'admissibilité et le classement seront affichés à l'ESIGELEC et disponibles par téléphone.

CONCOURS ESIGETEL

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ESIGETEL est une grande école d'ingénieurs créée en 1986, membre de la Conférence des Grandes Ecoles. À 35 minutes de Paris, située entre la Seine et la Forêt de Fontainebleau, l'ESIGETEL forme des ingénieurs de haut niveau, principalement dans les domaines des technologies de l'information et de la Communication.

Architecture et **Sécurité** des systèmes informatiques, Télécommunications, Réseaux, **Web intelligence**, Wireless technologie, Systèmes Embarqués pour **l'automobile, l'aéronautique et la téléphonie mobile, e-santé, cloud computing** sont les mots clés qui font notre quotidien.

A l'ESIGETEL, l'accent est aussi mis sur :

- La formation aux langues - 1 langue étrangère obligatoire en plus de l'anglais, au choix parmi 7.
- L'expérience en entreprises - plus d'1 an de stages dont l'un effectué à l'étranger
- Les échanges internationaux multiples, élèves / enseignants
- Les doubles diplômes Master of Science à l'étranger et Master Recherche en France

90 % de nos élèves trouvent leur 1^{er} emploi à l'issue de leur stage de fin d'études, avec un salaire moyen supérieur à 35k€ annuel.

A noter aussi l'opportunité d'obtenir par équivalence, en fin de première année de l'ESIGETEL, **la licence sciences et technologies mention Informatique ou Électronique** de l'Université Paris Est Marne La Vallée.

Vous pouvez obtenir la brochure et des informations complémentaires en vous adressant directement à l'école :



ESIGETEL

École Supérieure d'Ingénieurs

1, rue du Port de Valvins - 77210 AVON-FONTAINEBLEAU

Tél : 01.60.72.70.51. - Fax : 01.60.72.11.32.

Serveur Web : www.esigetel.fr - E-mail : admission@esigetel.fr – Portes Ouvertes : 4 février et 10 Mars 2012

B - INSCRIPTIONS et FRAIS DE DOSSIER

B - 1 L'inscription suit la procédure générale de la filière PT

B - 2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
10 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES

Se reporter au tableau des coefficients.

D - ÉPREUVES ORALES

Déroulement de l'épreuve orale : l'oral est spécifique et comporte plusieurs épreuves. Les candidats admissibles seront invités à se présenter sur notre campus. Un programme de bourses d'excellence et de bourses entreprises est mis en place pour les meilleurs classés.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

ESITC Caen, la voie gagnante pour être ingénieur du bâtiment et des travaux publics, en France et à l'international. Notre formation d'ingénieur repose sur un juste équilibre entre savoirs techniques et scientifiques, savoir-faire et savoir-être. En forgeant une solide culture d'entreprise la formation assure une très bonne intégration professionnelle et contribue à donner une véritable dimension de Manager à l'Ingénieur ESITC Caen:

- plus de 10 mois de stages en entreprises,
- des projets « grandeur nature »,
- des parcours personnalisés in situ grâce aux spécialisations, options et double diplôme gestion-ingénieur,
- des parcours personnalisés à l'étranger : université partenaire ou Master in European Construction (double diplôme sur 2 à 3 pays),
- un enseignement orienté vers la construction durable

Exemples des options et spécialisations en cycle ingénieur :

- Ouvrages d'Art, Routes & Réseaux, Aménagement du Territoire & Urbanisme, Bâtiments d'Habitation, Bâtiments Techniques
- Ingénierie de production, ingénierie technique, Ingénierie d'affaires, Entrepreneuriat & innovation

Statut / label : Établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'État, habilité par la CTI, membre de la CGE

Insertion professionnelle. 100% des diplômés trouve un emploi dans le BTP à l'issue de leur formation : P.M.E., entreprise nationale ou internationale, comme ingénieur travaux, ingénieur bureau d'études, de méthodes ou de projet, ingénieur d'affaires, ingénieur en laboratoire, sécurité, qualité, direction d'unités (chantiers, agence, ou entreprise), expertise, contrôle, maîtrise d'œuvre ou recherche.



En savoir plus sur notre école : www.esitc-caen.fr
 ESITC Caen, 1 RUE PIERRE ET MARIE CURIE, 14 610 EPRON
 ☒ comm.candidats@esitc-caen.fr - ☎ 02 31 46 23 05

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
10 €	45 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ : se reporter au tableau des coefficients en partie C.

Le jury fixe la barre d'admissibilité et une note éliminatoire pour chaque épreuve ou groupe d'épreuves. 15 points de bonification sont accordés aux 3/2.

D - ÉPREUVES SPECIFIQUES :

Les candidats sont invités à prendre rendez-vous pour les épreuves spécifiques dès la diffusion des admissibilités (un site internet, accessible avec vos identifiants scei, vous permettra de prendre rendez-vous). Ces épreuves, sur une ½ journée se déroulent à l'ESITC Caen. Les candidats sont tenus de se présenter, impérativement munis des éléments indiqués sur la convocation, l'absence est éliminatoire.

E - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

Les candidats sont classés par ordre décroissant du total de points calculé en additionnant :

- La note d'écrit formée du total des points obtenus pour l'admissibilité (coef. 22) ajouté au total des points obtenus à l'épreuve d'anglais (coef. 4)
- La note obtenue à l'entretien de motivation affectée du coefficient 26.

Le Jury détermine la liste de classement des candidats qui peuvent bénéficier de la procédure centralisée d'appel du concours PT. Le nombre de places susceptible d'être offert est fixé à 40 pour l'ensemble des élèves recrutés via scei.

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'ESME Sudria est une école pluridisciplinaire, offrant à ses étudiants l'ouverture vers tous les possibles.

Une institution reconnue.

Fondée en 1905 et reconnue par l'État depuis 1922, l'ESME Sudria est habilitée par la CTI depuis 1936. L'école a formé près de 14 000 ingénieurs) **Une formation tournée vers les besoins du XXI siècle.**

Spécialités et/ou mots clés : **Systèmes embarqués/Energie, Transports et Environnement/ Télécommunications et Réseaux hauts débits/ Systèmes d'information/ Signal, Images et Multimédia/Banque et Finance/Management de l'innovation...**

Métiers : - **Recherche et Développement/Ingénieurs d'affaires/Chef de projets/ Manager ...**

Elle est à la pointe des Technologies de Haut Niveau et intègre la dimension managériale.

Des professionnels du monde industriel sont systématiquement associés à un enseignement résolument tourné vers la pratique (**nombreux projets en équipe et stages en entreprises** - au minimum 46 semaines au cours de sa scolarité, en France ou à l'étranger).

L'international au cœur du système

L'immersion **en langue anglaise** en début de cursus permet de mettre les élèves à niveau pour une approche ambitieuse de l'international **et d'effectuer un semestre en université partenaire internationale, dans le cycle Master plusieurs enseignements spécialisés seront dispensés en anglais, et les élèves auront la possibilité d'effectuer leur dernière année à l'étranger, afin d'obtenir, en plus le diplôme, d'une université partenaire, Une dernière année aux possibilités très ouvertes**

En dernière année, les élèves sont amenés à choisir une orientation vers 4 domaines du monde industriel. Quelle que soit l'orientation choisie, il est possible d'obtenir une double compétence en suivant des cours dans une école de Management (avec double diplôme MBA de l'ISG + ESME Sudria) ou un double diplôme international..

Des conventions d'association avec l'école Doctorale STITS et avec l'université de Créteil offrent aux élèves la possibilité de suivre les enseignements de Master Recherche et de poursuivre ultérieurement en thèse de Doctorat.

International : un semestre pour tous les élèves de troisième année dans une université (plus de 10 destinations possibles). L'année du Master 2 possible à l'étranger pour l'obtention d'un double diplôme.

Cursus recherche et innovation : Accord d'Association avec l'école Doctorale STITS (8 masters recherche) et l'Université de Créteil (Imagerie médicale). Cursus double compétence, technologique et managériale : en suivant, en dernière année des enseignements d'une école de Management – ISG : 6 MBA spécialisés. Cursus expertise technologique : 10 voies d'expertise.

Egalement section de formation par l'apprentissage en Génie Électrique et Climatique, et Réseaux de Télécommunications sur les trois années du cursus.

95 % des diplômés ont trouvé leur premier emploi au moment du diplôme, et le salaire moyen à l'embauche est supérieur à 38 200 € bruts annuels (promotion 2010).

Statut / label : **Établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'État, habilité par la CTI, membre de la CGE et de l'UGEL.**

Pour renseignement, les candidats peuvent s'adresser à :



ESME Sudria - École d'Ingénieurs -
 38, rue Molière 94200 Ivry sur Seine
 Tél. 01 56 20 62 00 – fax : 01 56 20 62 62
 contact@esme.fr - www.esme.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 *L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.*

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C.* Toute note inférieure ou égale à 5/20 peut être éliminatoire.

D - ÉPREUVES ORALES

À l'issue des épreuves écrites, chaque candidat admissible est convoqué à un oral/entretien (**coefficient 8**), organisé par l'ESME Sudria dans ses locaux. Le candidat choisit sa date de passage. Contenu de l'entretien : personnalité, ouverture, précision des choix de projet personnel et professionnel.

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

CONCOURS ESTIA

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées, établissement public, consulaire, est située dans un environnement privilégié sur la Technopole du Pays Basque, (Biarritz).

Elle propose 25 places aux élèves de la filière PT. L'ingénieur ESTIA est un généraliste international ; il reçoit une formation systémique, associant sciences, management et langues, qui le prépare à innover. L'éventail technologique lui-même est très ouvert : mécanique, électronique, génie électrique, énergies, systèmes embarqués et robotique. Les enseignements sont dispensés en français, anglais et espagnol pour garantir une réelle aptitude à exercer ses responsabilités sans frontière, dans tous les secteurs d'activité : aéronautique, automobile, énergie, industries du sport et de la santé, consulting.

2^{ème} diplôme pour tous : Master of Science britannique ou bien Ingeniero Industrial de l'École d'ingénieurs de Bilbao (E).

Parcours possible par l'apprentissage.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes:



ESTIA – Technopole Izarbel
64210 BIDART

Tél : 05 59 43 84 00 – Fax : 05 59 43 84 01

email : estia@estia.fr Internet : <http://www.estia.fr>

B - INSCRIPTION ET FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossiers :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	20 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : Se reporter au tableau concernant les coefficients des épreuves.

Épreuves d'admission :

Elles sont au nombre de trois : tests psychotechniques, entretien avec un jury et anglais. Ces épreuves sont spécifiques à l'ESTIA.

Matière	Tests psychotechniques	Entretien avec un jury	Anglais	Total
Coefficient	6	8	6	20

Tests psychotechniques : Les différentes épreuves ont pour objectif d'apprécier votre personnalité. Elles se décomposent en 2 épreuves de 20 mn et 45 mn sous la forme de questionnaires écrits.

L'entretien : L'épreuve d'une durée de 20 mn a pour objectif d'apprécier les qualités d'expression du candidat, sa curiosité et son esprit critique, la cohérence de son argumentation et de ses motivations. Le candidat se présente, expose ses expériences et ses projets, et répond à des questions ayant trait à l'actualité et à son avenir professionnel.

Langue : l'épreuve, d'une durée de 45 mn, consiste en un questionnaire à choix multiples d'une part, et à une compréhension de textes, par réponse à des questions d'autre part.

Deux centres d'oraux sont proposés, au choix : un à l'École à Bidart, l'autre à Paris.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E "**des conditions générales**"

Le jury de l'ESTIA établit par ordre de mérite la liste des candidats qui peuvent bénéficier de la procédure centralisée d'appel, le classement sera envoyé par courrier aux candidats.

CONCOURS ESTP

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'État, rattaché à l'école ARTS ET MÉTIERS ParisTech, et Membre du PRES Université Paris-Est, l'ESTP forme en 3 ans des ingénieurs dans les quatre spécialités suivantes : **Travaux Publics (TP)**, **Bâtiment (B)**, **Mécanique-Électricité (ME)** et **Topographie (T)**. Depuis sa création en 1891, l'ESTP a formé 30 000 ingénieurs diplômés occupant des postes à responsabilités dans les secteurs de la construction, de l'environnement et du cadre de vie, en France comme à l'étranger.

Grâce à son enseignement généraliste **ouvert au monde de l'entreprise, à l'international et à la recherche**, ses diplômés s'orientent avec succès vers la construction, l'aménagement et l'immobilier mais rejoignent aussi l'industrie, le conseil, l'audit, la finance, ...

Deux nouvelles options sont notamment proposées : « Aménagement et Construction Durables » et « Génie Civil et Nucléaire ».

A noter : l'ESTP propose de nombreuses possibilités de doubles diplômes avec des universités étrangères, un cursus de double diplôme intégré ingénieur architecte (en 5 ans avec l'École de Paris La Villette) et un cursus de double diplôme ESTP-ARTS ET MÉTIERS ParisTech.

Les renseignements concernant les études et la vie à l'école peuvent être demandés à l'adresse :



ESTP - 28, avenue du Président Wilson – 94234 CACHAN Cedex
☎ 01 49 08 24 82 • 📠 01 49 08 59 40 • site web : www.estp.fr

Une plaquette de l'ESTP sera envoyée à tous les candidats courant avril et un dossier d'information sur l'école sera adressé à l'ensemble des candidats admissibles fin juin.

(30 places offertes : Travaux Publics = 10, Bâtiment = 10, Mécanique-Électricité = 5, Topographie = 5)

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	70 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Résultats : La note de chaque épreuve est affectée d'un coefficient et l'admissibilité est prononcée en fonction de la somme des notes calculées après application des coefficients, compte tenu d'une barre d'admissibilité.

Aucune bonification n'est accordée.

D - ÉPREUVES ORALES : *pas d'autre épreuve orale que le TIPE.*

E - TIPE : *épreuve commune de TIPE* (coefficient 4, les candidats absents à l'épreuve de TIPE ne seront pas classés par le Jury d'admission).

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Les candidats sont classés par ordre décroissant du total de points calculé en additionnant :

- le total des points obtenus pour l'admissibilité,
 - la note obtenue à l'épreuve de TIPE affectée de son coefficient,
- Si plusieurs candidats sont crédités du même nombre de points, ils sont départagés et classés :
- d'abord par ordre décroissant de la moyenne obtenue au groupement d'épreuves de mathématiques,
 - ensuite, s'ils ne sont pas départagés, par ordre décroissant de la moyenne obtenue au groupement d'épreuves de sciences physiques,
 - enfin s'ils sont toujours à égalité, par ordre croissant d'âge.

Le Jury détermine la liste de classement des candidats qui peuvent bénéficier de la procédure centralisée d'appel du concours PT. Les candidats sont affectés dans les quatre spécialités de l'ESTP en fonction des choix exprimés, de leur rang de classement et des places disponibles dans chacune des spécialités.

CONCOURS Grenoble INP – Génie industriel

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'école nationale supérieure de génie industriel a été créée en 1990 par le Groupe Grenoble INP, l'Université Pierre Mendès France de Grenoble (Sciences sociales) et un club de grands industriels. Elle forme des ingénieurs capables de conduire des projets industriels complexes : de la conception de produits ou de services, à la gestion de production et à la logistique. Pour cela, l'école recrute des candidats possédant de solides connaissances scientifiques, de réelles qualités personnelles et motivés par l'apport des sciences sociales appliquées à l'entreprise. L'école propose deux filières : Ingénierie de Produits et Ingénierie de la Chaîne Logistique.

La formation s'appuie sur de forts partenariats industriels, une ouverture généralisée à l'international (doubles diplômes et échanges, près de 80 % de départs en 2010) et une plate-forme technologique dédiée à la simulation et au prototypage. Les jeunes diplômés travaillent dans tous les secteurs en France et à l'étranger.

Nombre de places offertes : 15

B - INSCRIPTIONS ET FRAIS DE DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Etudiant boursier	Etudiant non boursier
26 €	52€

C - ÉPREUVES

L'école fait partie de l'Institut polytechnique de Grenoble, les coefficients d'écrit pour l'admissibilité à Grenoble INP – Génie industriel sont ceux des Concours Communs Polytechniques (se reporter au tableau 7.4 de la partie C – page 12 et 13-).

Les candidats inscrits pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le baccalauréat bénéficient de 10 points de bonification à l'issue des épreuves écrites.

Résultats : Le jury de concours fixe la barre d'admissibilité aux épreuves orales.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant une note supérieure ou égale à la barre d'admissibilité fixée par le jury.

Les résultats d'admissibilité sont publiés sur Internet : <http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>

D - ÉPREUVES ORALES

Convocation : Chaque candidat sera convoqué individuellement par l'école.

Epreuve : L'épreuve orale est organisée sous la seule responsabilité de l'école.

L'épreuve orale se déroulera à Paris ou à Grenoble de mi juin à mi juillet 2012.

Elle se déroule sous forme d'un entretien (en français) qui commence par l'étude d'un texte en langue étrangère et se poursuit par la présentation par le candidat de ses motivations, de ses expériences et de ses qualités humaines. Le jury est composé de trois membres : un industriel et deux enseignants (en sciences de l'ingénieur ou en sciences humaines et sociales).

E - TIPE : *Pas d'épreuve d'évaluation des TIPE.*

F - ADMISSION : *La procédure d'intégration est indiquée en partie E des conditions générales.*

Le jury du concours arrête la liste des classés en fonction de la note obtenue à l'oral.

Les résultats sont publiés sur Internet : <http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>

Pour en savoir plus visitez notre site : <http://genie-industriel.grenoble-inp.fr>



Grenoble INP- Génie industriel
46, avenue Félix Viallet – 38031 GRENOBLE CEDEX 1
Tel: (33) 04 76 57 46 01 – Fax (33) 04 76 57 47 93

CONCOURS IFMA

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le recrutement à l'Institut Français de Mécanique Avancée se fait par la voie de concours comportant des épreuves d'admissibilité, qui peuvent être communes à d'autres concours, et des épreuves d'admission propres à l'Institut et organisées sous sa responsabilité.

L'IFMA forme des ingénieurs citoyens à dimension internationale de haut niveau scientifique, experts en mécanique avancée et génie industriel, concepteurs-constructeurs de biens d'équipements industriels. Ces dernières années, l'Institut a renforcé le développement de ses relations avec le monde socio-économique sur le triptyque « Formation, Recherche, Entreprise ».

Articulée autour de 3 pôles de formations (Systèmes Industriels et Logistiques, SIL, Structures et Mécaniques des Matériaux, St2M, Machines, Mécanismes et Systèmes, MMS), la formation IFMA est segmentée en 7 spécialisations :

- Conception des structures et fiabilité
- Caractérisation et utilisation des matériaux
- Procédés de fabrication et industrialisation
- Systèmes mécaniques innovants
- Commandes de mécanismes complexes
- Conception et conduite de systèmes industriels et logistiques
- Organisation et pilotage de la production

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



IFMA – Service Concours
Campus de CLERMONT FERRAND/ Les Cézeaux - BP 265 - 63175 AUBIERE CEDEX
Tél. : 04 73 28 80 76 Fax : 04 73 28 80 70
e-mail : concours@ifma.fr Site internet : <http://www.ifma.fr>

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
22 €	66 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : se reporter au tableau des coefficients en partie C

Pas de bonification particulière.

D - ÉPREUVES ORALES : l'IFMA organise des épreuves d'admission spécifiques.

Convocation

Ne peuvent être convoqué(e)s à ces épreuves que les candidat(e)s qui sont admissibles à l'IFMA (la barre est fixée par l'IFMA).

Pour un(e) candidat(e), l'ensemble des épreuves est étalé sur une seule journée qui commence à 7h15, soit à Clermont-Ferrand, soit à Paris au choix du candidat dans la mesure des places disponibles.

Nature des épreuves d'admission - Durée – Coefficient

Les épreuves d'admission sont les suivantes :

	<u>Durée</u>	<u>Coefficient</u>
Évaluation du dossier		25 %
Test psychotechnique	30 min	15 %
Anglais (oral)	20 min	20 %
Entretien	45 min	40 %
2 ^{ème} Langue Étrangère (oral)*	20 min	

* Épreuve de bonification facultative vivement conseillée. Langue à choisir entre allemand, espagnol ou italien.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E

CONCOURS ISMANS

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Institut Supérieur des Matériaux et Mécaniques Avancées (ISMANS) **forme des ingénieurs généralistes occupant des postes à hautes responsabilités industrielles dans les domaines de la conception** :

- Informatique de conception
- Sciences et technologie des matériaux
- Mécanique et technologies d'industrialisation
- Management de l'innovation et gestion de projet

Des formations dispensées par des experts académiques et industriels : L'ISMANS offre **20** places aux élèves de la filière PT. La formation par projet ainsi que les cours sont assurés par des experts reconnus issus d'universités, d'industries et d'entreprises internationales.

Dès la 2^{ème} année, les étudiants sont appelés à choisir une majeure représentant 30% des cours :

- **Mécanique** (Modélisation, calcul et optimisation de produits, expertise)
- **Gestion du cycle de conception d'un produit** (Mécanique, matériaux, créativité)
- **Matériaux** (Modélisation, simulation moléculaire, éco-conception, Innovation)

Ou à faire leur seconde année à l'étranger.

Trois stages de 7 à 12 mois sont demandés sur les 3 ans de cursus ingénieur (bourses pour l'étranger).

Doubles diplômes (3^{ème} année) avec le Canada en :

- **Management international par projet**
- **Management des organisations pour l'innovation**
- **Ingénierie des affaires**

En 3^{ème} cycle, l'ISMANS propose une formation **post-ingénieur** internationale de **Conception automobile avancée (C2A)** pour la compétition (Technoparc des 24 heures du Mans), et un **Mastère** spécialisé en **Ingénierie Sécurité Incendie (ISI)** des structures navales, aéronautiques, bâtiments et travaux publics.

Situé au Mans, à 55 minutes de Paris, l'ISMANS est sous tutelle du Ministère de l'Industrie, habilité par la commission des titres d'ingénieurs, reconnu par l'Etat et membre de la Conférence des Grandes Ecoles.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :



ISMANS

44 avenue F.A.Bartholdi

72000 Le Mans

Tél : 02.43.21.40.00 Fax : 02.43.21.40.39

e-mail : ismans@ismans.fr

Site internet : www.ismans.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
15 €	35 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Pas de bonification. À l'issue des épreuves écrites les candidats peuvent être déclarés « Grands Admissibles » par le jury et dispensés des épreuves orales.

D - ÉPREUVES ORALES : (sur une demi-journée)

* **Entretien** (coef 10) durée 20 à 30 mn : culture générale et motivation seront appréciées à travers les qualités et les argumentations du candidat.

* **TIPE** (coef 10) : présentation 10 à 12 mn du TIPE réalisé pendant l'année scolaire écoulée, questions 10 mn.

Dès la diffusion des résultats des épreuves écrites, chaque candidat admissible est invité par courrier (et mail) à prendre contact avec l'école pour choisir sa date de passage (du 18 juin au 13 juillet) à Paris ou Le Mans

*Deux exemplaires de la **fiche synoptique** « SCEI » VALIDÉE seront à remettre au jury lors des épreuves orales.*

Les candidats conserveront tous les documents présentés lors de ces épreuves.

E - TIPE : pas d'épreuve commune de TIPE

F - ADMISSION : la procédure d'intégration est indiquée en partie E. Pas de note éliminatoire.

CONCOURS EI-ISPA

Diplôme de l'école des Mines de Douai, spécialité Plasturgie & Composites, en partenariat avec l'ISPA
à compter de la rentrée 2012

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Habilitée à délivrer le diplôme d'Ingénieur par la Commission des Titres d'Ingénieurs, reconnue par l'État à accueillir des boursiers, l'ISPA forme des ingénieurs aptes à occuper, à l'issue de leur scolarité, des fonctions de chefs de projet, ingénieur Recherche et développement, Ingénieur Conception, ingénieur Méthodes ou industrialisation, Ingénieur de production ou qualité dans le domaine de la plasturgie dans les secteurs d'activité suivants : automobile, aéronautique, agro-alimentaire, cosmétique, médical, sports et loisirs...

La formation d'ingénieur s'appuie à partir de la rentrée 2012 sur un partenariat entre l'école des Mines de Douai et l'ISPA. Les étudiants seront diplômés par l'école des Mines de Douai, spécialité Plasturgie & Composites, En partenariat avec l'ISPA.

La formation proposée est pluridisciplinaire, s'appuie, sur une solide culture scientifique et technologique et repose sur les thèmes :

- Matériaux : polymères, composites et biosourcés
- Innovation et recherche
- Conception et développement durable
- Conduite de projet et Management
- Ouverture internationale

La formation est proposée sous deux statuts (étudiant ou apprenti) et conduit au même diplôme.

Dans le cas de l'apprentissage, la formation se déroule en alternance école –entreprise. L'apprenti ingénieur est rémunéré par l'entreprise. L'ISPA accompagne le futur apprenti dans sa recherche d'entreprise.

Sous le statut étudiant, trois stages de 2 à 6 mois sont proposés aux élèves ingénieurs entre la première année et la troisième année. L'un des stages doit être obligatoirement effectué à l'étranger. Des bourses ERASMUS sont proposées aux étudiants. **L'ISPA offre 10 places aux élèves de la filière PT.**

Le coût de la scolarité sous statut étudiant est de 4100 € par an.

Pour obtenir davantage de renseignements, demander la brochure de présentation complète de l'école aux coordonnées suivantes :

École d'Ingénieurs de l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon



**Diplôme de l'école des Mines de Douai, spécialité Plasturgie & Composites,
En partenariat avec l'ISPA à compter de la rentrée 2012**

Pôle universitaire de Montfoulon - BP 823- 61041 Alençon - cedex

Tél : 02.33.81.26.00 Fax : 02.33.28.17.46 Site Web www.ispa.asso.fr

B - INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier :

Étudiant boursier	Étudiant non boursier
0 €	25 €

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

À l'issue des épreuves écrites les candidats déclarés grands admis par le jury sont dispensés des épreuves orales
Pas de bonification.

D - ÉPREUVES ORALES

L'ISPA organise, pour les candidats admissibles, des entretiens à Alençon et/ou sur Paris en juin et juillet 2012. **L'entretien de 30 mn devant un jury a pour objectif d'apprécier la motivation du candidat ainsi que sa capacité de réflexion et d'analyse. L'entretien a le même poids que les épreuves écrites d'admissibilité.**

E - TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E.- Pas de note éliminatoire*

Pour en savoir plus, visitez notre site : www.ispa.asso.fr

Journée Portes ouvertes : Samedi 10 mars 2012

A - INFORMATIONS GÉNÉRALES

ITECH Lyon est un établissement d'enseignement supérieur de statut associatif. Cette école se caractérise par sa spécialisation en Science des polymères et en applications industrielles des polymères fonctionnalisés en tant que matériaux.

C'est une science moderne par excellence et ses applications directes irriguent les innovations de la vie courante : des pâles d'hélicoptère, aux encres anti UV, des vêtements de sport et loisirs, au cadre de vélo en matériau composites, des nouveaux textiles techniques, aux innovations cosmétiques ; elles se développent à la mesure de la créativité des ingénieurs.

C'est une formation scientifique solide avec une ouverture sur de nombreux secteurs industriels en plein développement.

4 majeures proposées (2^{ème} et 3^{ème} année du cycle ingénieur) :

- Matériaux plastiques et composites
- Matériaux Textiles
- Cuir, chaussures, maroquinerie
- Chimie des formulations : peintures, encres, adhésifs, cosmétiques....

Possibilité d'effectuer un Master recherche pendant la dernière année ou un double diplôme Master allemand/ITECH.

Tous les diplômés ITECH ont, outre une formation de haut niveau pluridisciplinaire, une connaissance directe de l'industrie et des entreprises ainsi que de leurs objectifs et besoins, grâce aux nombreux stages professionnels qu'ils effectuent et aux échanges interactifs qu'ils développent avec les associations professionnelles. Ils peuvent également faire valoir une expérience à l'international de 6 mois à un an grâce à une immersion possible entre la deuxième et troisième année du cycle ingénieur.

L'ITECH intègre un service emploi très dynamique, qui propose à chaque jeune diplômé une assistance méthodique et personnalisée. Ce service assure l'interface diplômés/entreprises en gérant une transmission rigoureuse des offres d'emploi émises par les industriels partenaires de l'ITECH (plus de 300 offres reçues tous les ans). 50% des jeunes diplômés trouvent un poste avant l'obtention de celui-ci.

Fonctions exercées : Recherche et Développement — production — technico-commercial — qualité - sécurité — chef de projet — Bureau d'Études.... Dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, du luxe, des sports et loisirs...

Nombre de places offertes : voir tableau récapitulatif du nombre de places offertes

B – INSCRIPTION et FRAIS de DOSSIER

B-1 L'inscription suit la procédure générale décrite en partie B de la brochure.

B-2 Frais de dossier (voir tableau récapitulatif des frais de dossiers)

C - ÉPREUVES ÉCRITES : *se reporter au tableau des coefficients en partie C*

Le jury définit une barre de « grands(es) admissibles » et une barre d'admissibilité. Sont déclaré(e)s « grands(es) admissibles » et admissibles les candidat(e)s ayant obtenu une moyenne fixée par le jury.

Les « grands (es) admissibles » sont dispensés d'épreuves orales.

D - ÉPREUVES ORALES : *coefficient : 15*

Seul un entretien de motivation, décisif pour l'admission est prévu pour tous les admissibles.

Les candidats sont invités à prendre contact avec l'école pour convenir d'une date d'entretien dès le 11 juin 2012 et les entretiens sont fixés du 20 juin 2012 au 4 juillet 2012

E – TIPE : *pas d'épreuve commune de TIPE.*

F - ADMISSION : *la procédure d'intégration est indiquée en partie E*

Pour en savoir plus, visitez notre site : www.itech.fr
13h et 17 mars de 9h à 13h

journées Portes ouvertes : 10 décembre de 9h à



ITECH LYON - 87 chemin des mouilles - 69134 Ecully Cedex

Tel : 04 72 18 04 80 – Fax : 04 72 18 95 45

Mail : directudes@itech.fr